



Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion durant l'année

2021

Préavis municipal n° 21-2022

Table des matières

PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	4
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1.1. Autorités	5
1.2. Personnel communal	11
1.3. Secrétariat municipal	14
2. FINANCES	18
2.1. Service des finances	- 18 -
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	19
3.1. Service des forêts	19
3.2. Centre social et culturel La Maison Picson	20
3.3. Service des bâtiments	23
4. TRAVAUX	25
4.1. Service de l'urbanisme et des travaux (SUT)	25
4.2. Service des espaces publics	27
4.3. SIGE	29
4.4. Déchets	29
5. FORMATION ET JEUNESSE	30
5.1. Etablissement primaire et secondaire de Blonay-Saint-Légier	30
5.2. Bibliothèque de Blonay – St-Légier	31
6. SÉCURITÉ ET CONTRÔLE DES HABITANTS	32
6.1. Association Sécurité Riviera (ASR)	32
6.2. Office de la population – Contrôle des habitants	32
7. SÉCURITÉ SOCIALE	34
7.1. Agence d'assurances sociales de Blonay	34
7.2. Affaires sociales	34
7.3. Réseau Enfance Blonay/Saint-Légier (REBSL)	34
8. RÉSEAU D'EAU	35
8.1. Autocontrôle - Qualité de l'eau	35
8.2. Travaux	37
8.3. Divers	37
8.4. Le service des eaux en chiffres (2021)	38

8.5. Conclusions	38
9. ANALYSE FINANCIÈRE	39
9.1. Evolution globale et comparaison des données	39
9.2. Commentaires sur l'exercice 2021 (charges par nature)	41
9.3. Evolution des impôts	43
9.4. Evolution des recettes par nature sur les dix dernières années	44
9.5. Evolution des charges par nature sur les dix dernières années	46
10. RÉSULTAT EFFECTIF RÉEL	50
11. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	51
12. CONCLUSIONS	52

Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 c),
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal (art. 100),

nous vous présentons, ci-après, notre rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 et soumettons à votre approbation les comptes de la commune concernant l'année 2021 et ceux de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – St-Légier-La Chiésaz pour le même exercice.

Le présent rapport reflète les faits marquants et la marche de notre commune durant l'année 2021.

Introduction

Considérations générales

L'exercice 2021 a été délicat, dans la prolongation de l'exercice 2020 déjà impacté par la pandémie du COVID. De manière générale une excellente maîtrise des charges est constatée avec satisfaction ; les légers écarts qui ont été engendrés par la situation sanitaire ont pu être totalement compensés.

Dans les faits marquants de l'année 2021, nous devons aussi prendre en compte le fait qu'il s'agissait d'une année de changement de législature au 1er juillet pour les communes vaudoises, excepté pour Blonay et St-Légier - La Chiésaz qui ont vécu ce changement en fin d'exercice seulement. Il est bon de rappeler que sur le plan intercommunal, cette particularité quinquennale a parfois quelques influences sur des projets régionaux.

Pour notre ancienne commune de Blonay, il est à relever que les préparatifs en vue la fusion ont continué à occuper divers GT et le COPIL, afin de

tenter de diminuer au mieux les effets du démarrage de la nouvelle commune.

Le budget de la Commune de Blonay prévoyait un excédent charges de CHF 2'502'305.-.

Le résultat final apparaît comme équilibré (sans excédent de charges ou de revenus) grâce à un bénéfice de près de CHF 1.5 millions, montant qui a permis de faire plus d'amortissements que prévus, et notamment d'amortir un découvert reporté le ramenant ainsi à CHF 829'351.-.

Ce résultat satisfaisant est notamment dû à des recettes fiscales supérieures de près de CHF 3.5 millions.

C'est donc un dernier résultat satisfaisant pour la Commune de Blonay, avant la fusion avec St-Légier-La Chiésaz.

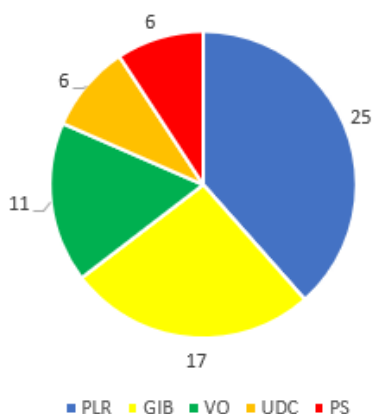
1. Administration générale

1.1. Autorités

Les autorités locales de Blonay, comme le prévoit la Loi sur les communes du Canton de Vaud datant du 28 février 1956 et révisée au 1^{er} juillet 2005, sont composées de deux organes : le délibérant et l'exécutif.

Ces 2 organes sont élus tous les cinq ans. Cette législature, compte tenu de la fusion de notre commune avec celle de St-Légier - La Chiésaz, a duré 5 ans et 6 mois.

Répartition des sièges
du Conseil communal



Résultat des élections de 2016.

Conseil communal

Le Conseil communal, qui est formé de 65 membres, s'est réuni à l'occasion de 8 séances durant l'année.

Elu au système proportionnel, il présente les forces politiques suivantes :

Partis

PLR.Les Libéraux-Radicaux	PLR	25
Groupe des Indépendants de Blonay	GIB	17
Les Verts et Ouverts	VO	11
UDC Blonay	UDC	6
PS Blonay	PS	6

Composition du Conseil communal au 31.12.2021

PLR Blonay

25 sièges

1. Balsiger Lisa
2. Barbey Pierre
3. Béguelin David
4. Boraley Eric
5. Borlat Fabrice
6. Cherix Bertrand
7. Cherix Charles-Henri
8. Chevallaz Belotti Evelyne
9. Commend Olivier
10. Egger Thérèse
11. Fahrni Albert-Edouard
12. Gigandet Lory

13. Grandjean Xavier
14. Karlen Frédéric
15. Karlen Olivier
16. Karlen Roland
17. Kohli Yvan
18. Laurent Jacques
19. Montet Cédric
20. Nanchen Bertrand
21. Piralli Pierre
22. Schreiber Marc
23. Stoeri Christoph
24. Volet Philippe
25. Zimmermann Yann

Groupement des Indépendants de Blonay**17 sièges**

1. Blanchod Charles
2. Bovey Claude
3. Duncombe Robert
4. Favre Patrick
5. Gambazza Daniele
6. Gnerre Daniel
7. Guillaume-Gentil Sylvain
8. Hellmüller Annalena
9. Jaunin Gilbert
10. Kool Barbara
11. Mury Christian
12. Roulet Carole
13. Secretin Marie-Christine
14. Settimi Jean-Pierre
15. Vodoz Eric
16. Vouilloz Cécile
17. *Non pourvu suite à la démission d'un membre*

Les Verts et Ouverts**11 sièges**

1. Baumeler David
2. Cuhe Erwan
3. François Yves
4. Meuwly Frédéric
5. Mottet Fabienne
6. Nicolet Jean-Marc
7. Nouis Jean-Claude
8. Quillet Jeanne
9. Shah Robin
10. Wegmüller Anne
11. *Non pourvu suite à la démission d'un membre*

PS Blonay**6 sièges**

1. Chabloz Christian
2. Ferilli Laura
3. Gullo-Ott Marisa
4. Sesseli Matthieu
5. Truffer Marjolaine
6. Young-Rarden Helga

UDC Blonay**6 sièges**

1. Belotti Romain
2. Bourgeois Marc
3. Cardinaux Michel
4. Nesa Jean-José
5. *Vacant*
6. *Vacant*

Sans parti

1. Greverath Pascal
2. Perrelet Michèle

1.1.1.1. Bureau du Conseil communal

Compte tenu de la fusion, le bureau élu en juin 2020 a été reconduit dans sa composition jusqu'au 31 décembre 2021. Il est constitué comme suit :

• Ferilli Laura	PS	Présidente
• Vouilloz Cécile	GIB	1ère vice-présidente
• Nicolet Jean-Marc	VO	2e vice-président
• Morier Céline	<i>Hors conseil</i>	Secrétaire
• Cardinaux Adeline	<i>Hors conseil</i>	Secrétaire suppléante
• Borlat Fabrice	PLR	Scrutateur
• Bovey Claude	GIB	Scrutateur
• Quillet Jeanne	VO	Scrutatrice suppléant
• Bourgeois Marc	UDC	Scrutateur suppléant
• Ciurlia Diane	<i>Hors conseil</i>	Huissière
• Vodoz Lucienne	<i>Hors conseil</i>	Huissière

1.1.1.2. Commissions de gestion et des finances (2019-2021)

Commission de gestion

• Gnerre Daniel, président	GIB
• Gigandet Lory	PLR
• Gambazza Daniele	GIB
• Laurent Jacques	PLR
• Mills Windsor (jusqu'au 29 juin 2021)	VO
• Sesseli Matthieu	PS
• Stoeri Christoph	PLR

Commission des finances

• Volet Philippe, président	PLR
• Baumeler David	VO
• Belotti Romain	UDC
• Blanchod Charles	GIB
• Commend Olivier	PLR
• Kohli Yvan	PLR
• Jaunin Gilbert	GIB

1.1.2. Municipalité

1.1.2.1. Législature 2016-2021 (dès le 1er juillet 2016)

Nom	Dicastères	Représentations et commissions
Dominique Martin Syndic  <i>Suppléant : M. Zimmerli</i>	Administration générale Ressources humaines Urbanisme Police des constructions Bâtiments (construction) Energie (coordination)	Conférence des syndics de la Riviera - Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Rivelac Commission consultative d'urbanisme (CCU) - Commission de salubrité - Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) - Commission Picson – COMM'une info (comité de rédaction)
Christophe Schneider  <i>Suppléant : M. Chabloz</i>	Patrimoine Services industriels Egouts Eclairage public Réseaux Service des eaux Travaux publics Bâtiments (construction)	Entreprise de correction fluviale de la Veveyse - Commission consultative d'urbanisme (CCU) - Coordination interservices - Groupement de défense contre la grêle - Groupement forestier de la Veveyse – Service intercommunal de gestion (SIGE) (membre du Conseil intercommunal) - Service des eaux des Pléiades (membre du COPIL) - La Cave Vevey-Montreux - Protection du travail et inspection des chantiers - Coopérative des Pléiades - Ecole Suisse de Ski et de Snowboard Les Pléiades - Association des Résidents des Pléiades - Commission de coordination des Pléiades
Jean-Luc Chabloz Vice-syndic 2020-2021  <i>Suppléant : M. Schneider</i>	Espaces publics Cours d'eau Bâtiments (entretien) Conciergeries Lieux de cultes	GEDERIVIERA - Association Sécurité Riviera (ASR), Conseil intercommunal (membre) - Commission de coordination paroissiale - Service intercommunal de gestion (SIGE) (membre suppléant du Conseil intercommunal)
Jean-Marc Zimmerli  <i>Suppléant : M. Degex</i>	Finances Sports Tourisme Economie Transports	CIP - Caisse Intercommunale de Pension - Commission d'estimation fiscale - Commission d'impôts - Taxe de séjour - Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera - Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives formant des jeunes - Montreux-Vevey Tourisme - Office du Tourisme du Canton de Vaud - PROMOVE (Promotion économique Riviera-Lavaux) - Fondation intercommunale pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage - Groupement des Commerçants et Artisans de Blonay (GCAB) - Transports Montreux-Vevey Riviera SA (membre du Conseil d'administration) - Blonay – Chamby (membre du Conseil d'administration) - ARAS-Riviera (membre suppléant du Conseil intercommunal) – AstroPléiades
Bernard Degex  <i>Suppléant : M. Martin</i>	Affaires sociales Petite enfance Formation et jeunesse Sécurité Culture Bibliothèque	Commission Picson - ARAS Riviera (membre du Conseil intercommunal) - ASanté Sana - Soins à domicile (Conseil intercommunal) - Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants (Membre du Bureau exécutif et du Conseil de fondation) – ASR (membre du CODIR) - ARPR Association régionale de la Riviera pour la Préparation à la Retraite (membre du comité) - Association La Maison Ouverte Riviera - Association pour les repas à domicile (membre du comité) - Fonds culturel Riviera (membre du Conseil administratif) - Fondation du Château de Blonay - Jeunesse et Musique - Commission consultative d'urbanisme (CCU) - Passeport-vacances de Vevey et environs - Conseil d'établissement scolaire - Samaritains - Commission d'intégration "Blonay Ensemble" - Société de développement de Blonay - Les Pléiades (SDBP) – COMM'une info (comité de rédaction) – Président de la Faïtière des Réseaux d'Accueil de Jour des Enfants (FRAJE) - Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) – Assemblée des Présidents d'ORPC

1.1.2.2. Séances de Municipalité

La Municipalité a tenu les séances suivantes :

Séances de Municipalité	2021	2020
Ordinaires	41	44
Extraordinaires	2	2
Autres séances		
Séances intercommunales avec St-Légier - La Chiésaz	2	4

1.1.3. Elections communales 2021

Alors que les élections générales dans les autres communes du canton ont eu lieu au printemps, celles concernant les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz étaient fixées, en raison de la fusion, au 26 septembre 2021 pour le Conseil communal et le 1er tour pour la Municipalité. Le second tour pour l'élection des membres de l'exécutif a eu lieu, quant à lui, le 17 octobre 2022.

La convention de fusion fixait les règles suivantes pour ces élections.

Article 7 - Autorités communales

Conformément à la loi du 28 février 1956 sur les communes, les autorités de la nouvelle commune de Blonay - Saint-Légier sont :

- a) le conseil communal ;
- b) la municipalité ;
- c) la syndique ou le syndic.

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi sur les fusions de communes, le mandat des autorités communales est prolongé sans élection jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion. Les autorités de la nouvelle commune seront élues en automne 2021 et entreront en fonction le 1er janvier 2022. Le conseil communal de la nouvelle commune se compose de 80 membres et la municipalité de 7 membres.

Article 8 - Election du conseil communal et système électoral

Pour les premières élections de la législature en cours (2021-2026), chaque ancienne commune forme un arrondissement électoral. Les sièges du conseil communal sont répartis entre les deux arrondissements, proportionnellement à l'effectif de leur population selon le recensement annuel cantonal du 31.12.2020.

L'élection a lieu au système proportionnel.

Article 9 - Election de la municipalité et de la syndique ou du syndic

Pour l'élection de la municipalité et de la syndique ou du syndic, la nouvelle commune forme un seul et unique arrondissement électoral.

1.1.3.1. Election du Conseil communal

Les sièges du conseil communal sont répartis entre les deux arrondissements, proportionnellement à l'effectif de leur population selon le recensement annuel cantonal du 31.12.2020.

- Arrondissement de Blonay : 42
- Arrondissement de St-Légier - La Chiésaz : 38

Le 9 août 2021, à midi, 87 candidatures étaient enregistrées pour l'arrondissement de Blonay en ce qui concerne le Conseil communal.

Parti	Candidat-e-s	Elu-e-s
Entente Blonay – St-Légier	7	3
UDC Blonay – Saint-Légier	6	3
Groupe des indépendants (GdI)	23	9
Les Vert-e-s	8	5
Parti vert-libéral Blonay – Saint-Légier	8	3
Parti socialiste et Allié-e-s	9	5
PLR Blonay – St-Légier	26	14
Totaux	87	42

11.3.2. Election de la Municipalité

Pour l'élection à la Municipalité, le territoire des communes de Blonay et de St-Légier – La Chiésaz ne formaient qu'un seul et unique arrondissement électoral.

19 candidat-e-s étaient en lice pour le 1^{er} tour. Toutefois aucun-e d'entre eux-elles n'a obtenu la majorité absolue. 17 d'entre eux se sont portés sur les listes pour le second tour du 17 octobre.

Au terme de ce scrutin, ont été élu-e-s :

Alain Bovay	PLR	St-Légier	1573
Jean-Marc Nicolet	Les Vert-e-s	Blonay	1346
Bernard Degex	PLR	Blonay	1322
Laura Ferilli	PS	Blonay	1317
Thierry George	PLR	St-Légier	1275
Sarah Lisé	Les Vert-e-s	St-Légier	1217
Gérald Gygli	PLR	St-Légier	1214



*Municipalité élue au terme du 2^e tour des élections communales, le 17 octobre 2021
Bernard Degex, Gérald Gygli, Thierry George, Alain Bovay, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet, Laura Ferilli*

1.1.3.3 Election du syndic

M. Alain Bovay, syndic de St-Légier - La Chiésaz, unique candidat à la syndiculture a été élu tacitement.

1.2. Personnel communal

1.2.1. Politique du personnel

La Municipalité de Blonay a synthétisé, en août 2010, les orientations qu'elle entend poursuivre en matière de politique du personnel. Un document met en lumière les principales valeurs qui imprègnent l'action municipale, précise sa qualité d'employeur, ainsi que ses attentes envers ses collaboratrices et ses collaborateurs.

1.2.2. Entreprise formatrice

Fidèle à son image d'entreprise formatrice, la Commune de Blonay comptait, en 2021, 3 apprentis de commerce, 2 apprentis forestier-bûcheron et 1 apprenti agent d'exploitation. Deux apprentis ont terminé leur formation avec succès l'an dernier en obtenant leur CFC.

1.2.3. Formations suivies en 2021

Services	Cours
Bibliothèque	Une collaboratrice a suivi la formation de « Conteuse sociale » et a obtenu une certification
Maison Picson	Le chef de service, qui a débuté en 2019 la formation de CAS HES-SO en gestion d'équipe et conduite de projets, a obtenu la certification en 2021
Service des finances	L'adjointe du chef de service a suivi une formation sur le bouclage des comptes
Service des espaces publics	• Un collaborateur a suivi un cours intensif pour caristes • Une collaboratrice a suivi une formation sur les déchets spéciaux
Service des bâtiments	La responsable des concierges a suivi un cours de management pour la conduite d'une équipe de terrain.
Service de l'urbanisme et des travaux	Une collaboratrice a suivi une formation continue à l'ECA
Service des forêts	• Trois collaborateurs ont suivi une formation pour « Travaux en Terrain difficile » • Trois collaborateurs ont suivi la formation de « Formateur en entreprise » • Un collaborateur a suivi la formation « Martelage pour lignes de câble » • Un collaborateur a suivi la formation « Planification et gestion durable des chemins et pistes pour VTT »

Le budget total de formation, tous services confondus, était de CHF 48'100.00 et le montant dépensé s'élève à CHF 23'479.35.

1.2.4. Santé et sécurité au travail

Les actions suivantes ont été entreprises en 2021 :

En matière de prévention de la santé :

- Comme chaque année, le personnel s'est vu offrir le vaccin contre la grippe saisonnière. Les collaborateurs peuvent choisir entre la solution homéopathique et le vaccin, l'homéopathie étant le moyen qui rencontre le plus de succès.
- 1 année sur 2, les collaborateurs se voient offrir un contrôle de dépistage par le Bus santé organisé par Unisanté, ce qui était le cas en 2021.

1.2.7. Evaluation du personnel

Le statut du personnel, entré en vigueur le 1er janvier 2015, prévoit à son article 55 :

Périodiquement, mais au moins une fois par année jusqu'à trois ans d'activité, puis au-delà au moins tous les deux ans, les responsables hiérarchiques ont un entretien avec les collaborateurs.

En 2021, aucune évaluation n'a été faite en raison des activités liées à la fusion. En effet, plusieurs services avaient déjà fusionné les équipes et les locaux durant l'automne 2021

1.2.6. Statistique des absences

Sur la base du système de gestion du temps de travail, nous relevons les totaux suivants concernant certaines catégories d'absence. A titre d'information, le nombre d'heures dues par année pour un collaborateur à 100% est de 2'158 heures.

Absences	2021	Remarques	2020	Remarques
Accident	1448 heures	2 personnes totalisent le 50% des heures	881 heures	4 personnes totalisent le 92% des heures
Maladie	4268 heures	2 personne totalise le 40% des heures	6'636 heures	6 personnes totalisent le 70% des heures
Maternité	533 heures	1 cas	41.5 heures	1 cas
Militaire/PCi	314 heures		329 heures	

1.2.5. Mutations

Arrivées

Services	Nombre de personnes
Maison Picson	6
Bibliothèque	1
Service des bâtiments	2
Service des espaces publics	1
Apprentis	1

Départs

Services	Nombre de personnes
Maison Picson	10
Office de la population	2
Coordinatrice AFJ	1
Service des espaces publics	1
Apprentis	2

Réussite d'examens de fin d'apprentissage

Zoé Lambert	CFC d'employée de commerce
Jeremy Favez	CFC d'agent d'exploitation

La Municipalité les félicite pour l'obtention de leur CFC et leur souhaite plein succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

1.2.8 Statistique du personnel

Compte	Service	EPT 2020 (sans les apprentis)	EPT 2021 (sans les apprentis)	Apprentis	Nombre de postes		Traitements (y compris charges patronales) CHF	Prestations de tiers (emplois temporaires) CHF	Prestations d'assurances (maladie, accident., APG) CHF	Prestations refacturées au REBSL	Prestations refacturées à des tiers (St- Légier, Canton)	Charge nette CHF	Budget CHF	Ecart CHF %	
100	Municipalité	2.65	2.65		5	0	514'619.65					514'619.65	461'850.00	52'769.65	11.43
110	Secrétariat municipal + Archiviste	3.49	3.53	3	4	1	607'018.95		-254.30			606'764.65	573'105.00	33'659.65	5.87
151	Bibliothèque	2.58	2.6		4	0	274'774.90				-173'292.00	101'482.90	104'950.00	-3'467.10	-3.30
200	Service des finances	2.8	2.8		4	0	423'812.55				-29'805.90	394'006.65	373'175.00	20'831.65	5.58
321	Service des forêts	3.92	4.0	2	4	0	478'419.45		-10'947.40			467'472.05	460'250.00	-7'222.05	1.57
351	Maison Picson	8.37	8.71		14	29	981'614.40		-22'147.20	-496'866.70		462'600.50	439'150.00	23'450.50	5.34
370	Service des bâtiments	9.62	9.16 ¹	1	8	18	940'574.30	39'633.60	-12'508.50		-11'100.00	956'599.40	988'985.00	-32'385.60	-3.27
410	Service de l'urbanisme et des travaux	4.22	4.1		5	0	603'675.95	10'800.00	-13'757.20			600'718.75	552'000.00	48'718.75	8.83
431	Service des espaces publics (voirie)	7.98	7.76		10	0	866'868.05		-18'696.50			848'171.55	860'075.00	-11'903.45	-1.38
441	Service des espaces publics (espaces verts)	2.8	2.8		3	0	294'876.95		-1'442.80			293'425.15	303'350.00	-9'924.85	-3.27
450	Ordures ménagères et déchets	0.84	0.84		1	1	76'290.50	47.90				76'338.40	82'800.00	-6'641.60	-7.80
560	Dentiste scolaire	0.36	0.31		0	1	19'304.00				-9'652.00	9'652.00	11'125.00	-1'473.00	-13.24
620	Office de la population	2.33	2.28		5	0	266'116.45		-3'746.50			262'369.95	252'725.00	9'644.95	3.82
712	Coordinatrice de l'accueil de jour	0.3	0.3		1	0	35'915.70			-35'915.70		0.00	0.00	0.00	0.00
	Totaux	49.61	49.19	6	63	50	5'869'253.15	50'481.50	-83'500.40	-532'782.90	-223'849.90	5'079'601.95	5'001'690.00	77'911.95	1.56

¹Ensemble du personnel, y compris les auxiliaires de nettoyage engagés durant les vacances scolaires.

1.3. Secrétariat municipal

1.3.1. Organisation du Secrétariat municipal

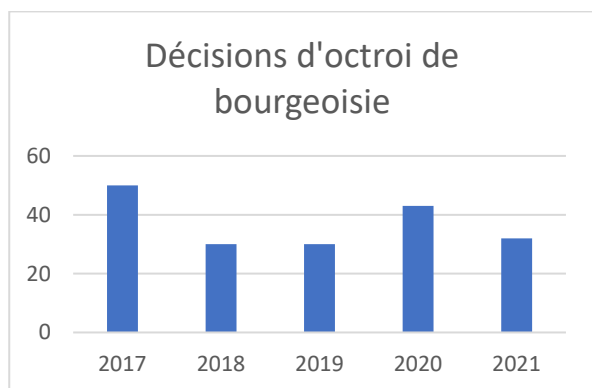
Le Secrétariat municipal est la plate-forme de l'administration communale et remplit la fonction d'Etat-major de l'exécutif. Le secrétaire municipal est le principal collaborateur du syndic et des membres de la Municipalité.

1.3.2. Préavis municipaux

La Municipalité a préparé 24 préavis municipaux durant l'année 2021 (17 en 2020). La liste des préavis municipaux est disponible en tout temps sur le site internet <https://www.blonay-saint-legier.ch/preavismunicipaux>

1.3.3. Naturalisations

Durant l'année écoulée, 48 nouveaux dossiers à traiter sont parvenus au Secrétariat municipal. L'exécutif a accordé la bourgeoisie de la Commune de Blonay à 38 personnes. Les autres demandes feront l'objet d'une décision en 2022.



25 candidat-e-s ont effectué le test de connaissances élémentaires exigé par le Service de la population – Division naturalisation. L'organisation de ce dernier

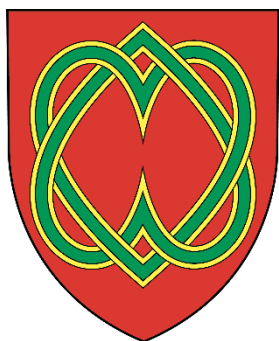
est placée sous la responsabilité du Secrétariat municipal, en collaboration avec une représentante de la Commission d'intégration « Blonay : ensemble ! ».

Tous/Toutes les candidat(e)s ont également été reçu(e)s par un représentant de Police Riviera et une collaboratrice du Secrétariat municipal, afin de compléter le rapport d'enquête exigé par la procédure. A noter que Police Riviera a décidé, en fin d'année, de modifier la procédure et de ne plus assister aux entretiens.

La procédure de naturalisation comprend de nombreuses étapes (préavis de la Commune, du Conseil d'Etat et autorisation fédérale) et dure environ 2 ans.

En 2021, le Service de la population – Office de l'état civil - a délivré un avis de naturalisation à 48 personnes ayant souhaité obtenir la bourgeoisie de Blonay.

1.3.4. Fusion entre les Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz



Les exécutifs ont confié un mandat à la société COMPAS, dont l'objectif était d'accompagner et soutenir les autorités et les administrations communales dans la construction d'une entité administrative cohérente et unique.

L'idée directrice consistait à garantir une transition fluide, un « fondu enchaîné » des deux communes vers une nouvelle commune fusionnée et permettre à cette nouvelle entité de démarrer son activité sur des bases saines et solides.

C'est sur la base de la convention de fusion votée par les conseils communaux et le corps électoral des deux communes et de la charte éthique validée par les municipalités (cosignée par l'ensemble de leurs membres) que les travaux liés à l'organigramme et à la désignation des cadres ont été conduits.

Organigramme

Dans un premier temps, notre mandataire, avec le soutien des secrétaires municipaux, a soumis au COPIL un projet d'organigramme fonctionnel. Compte tenu du nombre de municipaux prévu par la convention de fusion et du principe de l'unicité de commandement, l'option retenue vise à la construction d'un organigramme doté de 7 services composés de secteurs cohérents.

Les critères ayant prévalu pour l'élaboration de l'organigramme sont les suivants :

Homogénéité, unité de matière et interface	Les services ou secteurs doivent être homogènes à l'interne et former des ensembles cohérents. Ils doivent différer l'un de l'autre et se compléter mutuellement. Les processus doivent être réalisés de « bout en bout » à l'intérieur des services, voire des secteurs. Le partage des ressources doit être minimisé.
Equilibre	Les charges de travail des responsables politiques des différents services doivent être supportables et équilibrées. Elles correspondent à leur disponibilité. Les services doivent, dans la mesure du possible, être équilibrés en termes d'emplois équivalents plein temps (EPT).
Structure hiérarchique	La chaîne de commandement doit être courte et permettre une transmission rapide de l'information tant vers le haut que vers le bas. La structure hiérarchique de l'organigramme doit être claire, avec un seul responsable par service et respecter le principe de l'unicité de commandement, un seul chef par unité.
Taille	Les services et secteurs doivent être de taille suffisamment grande.
Faisabilité	L'organigramme doit être « acceptable » pour les collaboratrices et collaborateurs, les cadres et les responsables politiques.

Cet organigramme a fait l'objet d'une validation par les deux municipalités.

Attribution des postes de cadres

Ensuite, la société COMPAS a conduit des entretiens individuels avec l'ensemble du personnel permanent (soit 102 entretiens) entre les mois de décembre 2020 et février 2021. A l'issue de cette phase, le COTECH, constitué des mandataires et des secrétaires municipaux, a préparé une proposition d'attribution des postes de cadres (chefs de service, chefs de secteurs et suppléants). Là également, les municipalités des deux communes se sont prononcées sur ces propositions.

Etablissement des cahiers des charges

Les secrétaires municipaux ainsi que la responsable des ressources humaines de la future entité se sont ensuite chargés de rédiger les cahiers des charges de l'ensemble du personnel. Après validation par le COPIL et dans le délai fixé à fin juin, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs se sont vu remettre ces documents.

Groupes de travail thématiques

Présidés chacun par un municipal membre du COPIL, les groupes de travail thématiques ont œuvré chacun dans leur sphère de compétence.

GT 1 – Administration générale et finances

Contrôle des habitants – information – conduite administrative – réseau informatique (sous-groupe) – accueil et réception – comptabilité, finances et assurances communales.

GT 2 – Territoire, constructions, bâtiments et eau potable

Services industriels (réseau d'eau potable et captage) – aménagement, urbanisme et environnement – forêts et agriculture (+ vignes) – promotion et animation – bâtiments et domaines PF – bâtiments et domaines PA.

GT 3 – Sécurité, culture, sport, éducation et médico-social

Sécurité – éducation – culture, sport et loisirs – jeunesse – santé – petite enfance – vieillesse – social.

GT 4 – Réseau routier, déchets et épuration

Prestations considérées : espaces verts (parcs et promenades, cimetières) – voirie et routes – transport – services industriels (éclairage public, réseaux d'égouts et épuration) – déchets – mobilité douce.

Comité de pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage a tenu 12 séances. Il était composé de :

- M. Dominique Martin, syndic de Blonay
- M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz
- M. Bernard Degex, municipal à Blonay
- M. Thierry George, municipal à St-Légier-La Chiésaz
- M. Jean-Marc Guex, secrétaire municipal à Blonay*
- M. Jacques Steiner, secrétaire municipal à St-Légier-La Chiésaz*

* avec voix consultative

Informatique

Suite à la décision des conseils communaux sur le préavis 06/2021 (St-Légier - La Chiésaz) et 08/21 (Blonay), les municipalités ont attribué un mandat à la société Prime Technologies SA, à Lonay, pour la fourniture des logiciels pour la gestion administrative communale, les finances et la facturation.

Des groupes de travail techniques ont été constitués pour préparer cette harmonisation.

En parallèle, des travaux préparatoires ont été conduits pour la mise en commun des infrastructures informatiques des deux communes ainsi que du système téléphonique.

Déménagements et regroupement des services.

L'objectif étant que chaque service et chaque collaboratrice et collaborateur soit dans ses nouveaux locaux avant les fêtes de fin d'année, différentes phases de déménagements ont été organisées dès le début du mois d'octobre.

Communication

Tout au long de l'année, le personnel des deux communes a été informé de l'avancement des travaux soit dans le cadre de séances ou par le biais de communications écrites.

Le Conseil communal a été informé au moyen de communications de la Municipalité, écrites ou orales.

La population, quant à elle, a été renseignée par des articles parus dans le journal COMM'une Info sous la rubrique « Traitd'union ».

1.3.5. Journal intercommunal COMM'une info

Le comité de rédaction du COMM'une info est composé de M. Dominique Traversini, rédacteur en chef, des deux syndicats (MM. Alain Bovay et Dominique Martin), d'un municipal de chacune des communes (MM. Gérald Gygli et Bernard Degex), des représentants des Groupements des commerçants (M. Guy Marti, président du GCA de St-Légier-La Chiésaz et M. Jean-Daniel Karlen, vice-président du GCAB) et des deux secrétaires municipaux (MM. Jacques Steiner et Jean-Marc Guex).

En 2021, 7 numéros ont été édités (n° 56 à 62). Ces publications relatent les nombreuses activités sociales de nos deux communes et symbolisent le développement des collaborations entre les Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz. Dans chacun des numéros, des pages consacrées aux dossiers de la fusion ont été intégrées sous le nom de « Trait d'union ».

COMM'une INFO

www.comm-une-info.ch

1.3.6. Pandémie

Pour la seconde année, comme toutes les administrations et entreprises, la Commune de Blonay a dû composer et s'adapter aux conditions imposées par la pandémie.

Durant cette année, le service a été assuré avec un personnel partiellement en télétravail.

De nombreuses séances ont été tenues par visioconférences.

Les séances du Conseil communal, jusqu'à fin septembre se sont déroulées dans la salle omnisports de Bahyse avant de retrouver, enfin, son local originel de l'Aula pour les séances du 30 novembre et du 14 décembre 2021.

1.3.7. Soutien aux entreprises et aux commerces locaux

Lors du vote du budget 2021, faisant suite à une demande notamment du GCAB, le Conseil communal a largement soutenu un amendement visant à aider l'économie locale par l'émission de bons avec un rabais de 20 %. On peut acquérir des bons de 50 à 500 francs en ne payant que le 80%. La différence est versée au commerçant par la commune. Potentiellement, ce sont 750'000 francs de chiffre d'affaires qui ont été injectés dans l'économie blonaysanne d'ici à la fin de l'année 2021. L'action a débuté le 4 janvier 2021.

Alors que la vente des bons était prévue jusqu'au 31 août 2021, le succès de cette action a été tel que tous les bons ont trouvé preneurs le 28 avril 2021. Merci de votre soutien aux artisans et commerçants blonaysans !

La durée de validité des bons, initialement fixée au 31 décembre, a finalement été prolongée jusqu'au 30 juin 2022. Conformément à la directive émise pour cette action, tous les montants non utilisés seront affectés au soutien des commerces et entreprises.

2. Finances

2.1. Service des finances

2.1.1. Mission du service et répartition des activités

Le Service des finances gère la comptabilité de la commune ainsi que celles du Groupement forestier de la Veveyse, de la Coopérative des Pléiades, du Groupement scolaire, de la Société simple Blonay-St-Légier-La Chiésaz pour l'Espace Régional des Pléiades, de l'Agglomération Rivelac et de Jeunesse et Musique.

Le service gère également le social communal, dont :

- Attribution des bons de Noël pour les bénéficiaires du RI (revenu d'insertion) et les personnes en situation de précarité ;
- Attribution d'un supplément financier ponctuel pour des personnes aux bénéfices de PC (prestations complémentaires) ;
- Attribution des subsides pour les traitements orthodontiques et des études musicales (conservatoire Vevey-Montreux et Jeunesse et Musique).

En cette année particulière en raison de la pandémie du COVID19, nous avons été sollicités pour des aides uniques sous forme de bons d'achats dans les commerces locaux.

2.1.2. Tâches importantes effectuées durant l'année écoulée

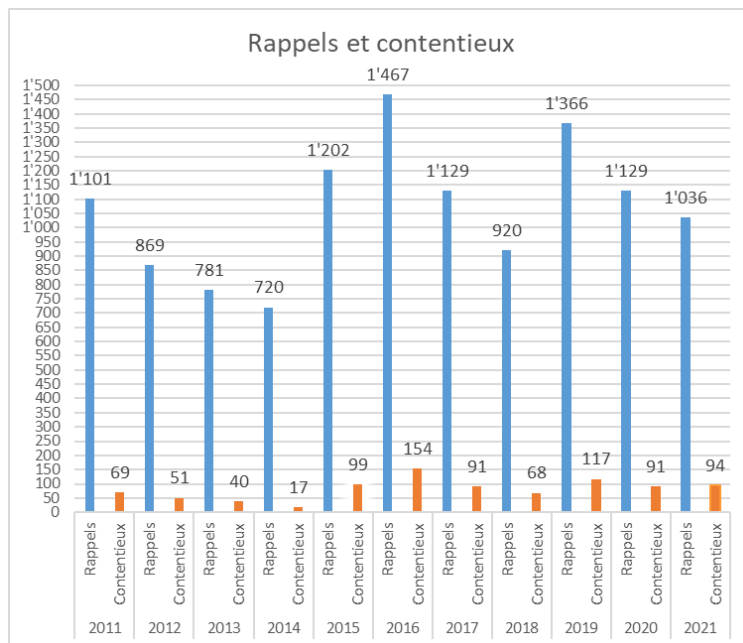
Le service a été mis à forte contribution pour de nombreuses séances pour les travaux préparatoires de la fusion (nouvelle organigramme, analyse des offres pour le nouvel ERP, visite des communes utilisant les logiciels choisis pour la gestion communale).

2.1.3. Système de contrôle interne

Les contrôles sont effectués selon les procédures mises en place. Des adaptations ont lieu en fonction des mises à jour des logiciels.

2.1.4. Facturation

Le Service des finances a adressé 1'036 rappels sur 14'285 factures, dont le chiffre reste relativement stable. 94 nouveaux dossiers sont en cours de procédure d'encaissement auprès de l'Office des poursuites. Les procédures de recouvrement sont toujours aussi constantes.



3. Domaines et bâtiments

3.1. Service des forêts

Le service des forêts est en charge de l'exploitation de 340 ha de forêts. Ses tâches principales sont les suivantes :

- Projets de sylviculture
- Entretien des forêts protectrices contre les dangers naturels
- Exploitation de bois, nettoyage partiel des parterres de coupes et curage des ruisseaux
- Chablis : exploitation de bois endommagés
- Soins aux jeunes peuplements
- Génie forestier (travaux de stabilisation en bois tels que barrages ou caissons) / réfection et entretien des chemins forestiers et places de dépôt
- Préparation et livraison de bois de feu
- Constructions diverses en bois
- Elimination des plantes Néophytes
- Formation des apprentis

3.1.1. Exploitation

Durant l'année 2021, des coupes marquées durant l'été (environ 2'000 m³) ont été effectuées dans les secteurs suivants :

- L'Agriblierais
- Le Réservoir
- St-Hélène
- Les 6 Poses
- Bois Chexbres
- L'Arc Boutan

Des travaux de bûcheronnage avec l'appoint d'un hélicoptère ont également été réalisés au lieu-dit Bois Chexbres. S'agissant d'un

secteur de forêts de protection et au bord des voies des chemins de fer, ces travaux ont été en partie subventionnés par le canton et ainsi qu'une participation de l'entreprise MVR.

Les collaborateurs du Service des forêts ont également façonné des chablis (bostryche) sur l'ensemble des forêts de la commune.

3.1.2. Autres tâches

Bois de feu

Façonnage et livraison de 450 stères.

Sylviculture

Eclaircissement des jeunes peuplements et des plantations complémentaires dans les secteurs suivants :

- Les Trois Ponts
- Le Réservoir

Fauchage des différentes plantations (suite aux coupes des années passées) et des surfaces compensatoires.

Entretien des chemins et des sentiers pédestres

- Entretien et suivi d'environ 50 km de sentiers pédestres
- Entretien des chemins forestiers
- Réfection des tables de pique-nique du sommet des Pléiades et d'un grill (AstroPléiades).
- Réfection des tables de pique-nique.

Autorisations d'abattage d'arbres chez les privés

48 demandes d'abattage ont été traitées dans le respect du Règlement communal sur la protection des arbres.

3.2. Centre social et culturel La Maison Picson



Maison Picson

La Maison Picson, ouverte en 2004, a une vocation multigénérationnelle et propose un large choix d'activités à l'attention des habitants. Chacune et chacun y est bienvenu, que ce soit dans le cadre des cours proposés, ou simplement lors des activités régulières des sociétés et groupes d'usagers qui s'y retrouvent régulièrement.

Ainsi, les plus jeunes participants trouvent un large panel d'ateliers créatifs, de cours, des camps d'été et autres séjours de ski. Pour les adultes, des activités linguistiques, cours de divers niveaux, ainsi que des rencontres culturelles spontanées qui ont lieu tout au long de l'année. Pour les plus âgés, la possibilité de partager le repas du mercredi, de faire de courtes escapades et découvertes dans la région, ou plus simplement de se retrouver autour d'une table de Jass, leur permet d'entretenir des liens conviviaux.

Enfin, les sociétés locales ont la possibilité de profiter des locaux pour la tenue de leurs diverses séances et réunions.

Pendant cette année 2021, la levée progressive des restrictions sanitaires a permis de reprendre en présentiel la plupart des cours et activités qui avaient lieu dans la maison. Ainsi, les cours pour les enfants et adolescents n'ont pratiquement pas vu de baisse de fréquentations. Pour les cours destinés aux adultes, la reprise aura été plus timide et ce n'est qu'en septembre que leur fréquentation a retrouvé un niveau normal.

Les activités à l'attention des personnes de plus de 65 ans se sont déroulées en adaptant au mieux les possibilités d'accueil. Nous avons pu reprendre, avec un accueil limité à

20 personnes, le repas convivial du mercredi et c'est avec grand plaisir que les aînés de notre commune ont retrouvé le chemin de la maison. Pendant le courant de l'année, Agnese La Rocca, étudiante en fin de formation d'animatrice socioculturelle HETSL, a proposé une nouvelle activité pour les seniors actifs. C'est ainsi qu'une quinzaine de participant-es se sont inscrit-es régulièrement aux activités et sorties de « Mon Rendez-vous » organisées les jeudis après-midi.

3.2.1. Activités pour la population

Au cours de l'année 2020, et malgré les restrictions sanitaires que nous avons dû appliquer, la plupart des cours ont été maintenus, en coordination avec le calendrier scolaire :

Cours pour les adultes (15 cours)

- Activités sportives, danse : Zumba
- Activités créatrices : Aquarelle
- Cours de langues : Espagnol - Italien - Français FLE

Cours pour enfants et juniors (12 cours)

- Activités physiques et sportives : Nunchaku - Capoeira - Break Dance –

Rythmique-les Libellules - Hip-hop (4 niveaux)

- Activités créatrices et culturelles : Théâtre, Initiation à l'italien

Tout au long de l'année, ce n'est pas moins de 565 cours pour adultes et 410 cours pour enfants qui ont été dispensés par 11 monitrices et moniteurs tout au long de l'année.

Avec une moyenne de participation trimestrielle de 100 élèves-enfants et de 140 élèves-adultes, la fréquentation de ces cours reste stable et montre l'intérêt d'une offre d'activités socioculturelle de proximité.

Activités d'animation socioculturelle pour enfants et juniors

Dès l'âge de 6 ans, les enfants ont la possibilité de participer, chaque mercredi après-midi, aux activités d'accueil « Picson'Pass » et « Picson'Loisirs » proposées par les animatrices et animateurs. Une quinzaine d'enfants y participent régulièrement, le temps d'une sortie ou d'occupations variées. A noter que cette année, nous avons, depuis septembre, proposé des animations extérieures sur la place de jeux de Praz-Dagoud. Ce travail exploratoire nous permet de mieux cerner les besoins et de faire connaître encore plus largement nos activités.

Pour les plus grands, un Atelier Podcast-Radio, a été organisé à Picson en seconde partie d'année. Quatre jeunes participants ont découvert, sous la conduite experte de M. Bernard Degex, municipal, les bases du montage et de l'animation en radio. Un premier podcast a pu être diffusé sur le site de la radio web www.radiobloday.ch. Cette découverte, passionnante pour les participants, nous encourage à poursuivre cette activité qui sera sans aucun doute un très bon vecteur de diffusion et partage de nos offres d'animations. D'autres part, toujours à destination des ados, nous avons pu proposer, malgré les restrictions, une

sortie à ski et deux camps d'été en accueil à la journée.

Pendant la première partie de l'année, les restrictions d'accueils ont encore perturbé la tenue des activités « tous public ». De ce fait, la démarche initiée en 2020, consistant à proposer des activités et animations plus locales et associatives, a été quelque peu ralentie. Nous espérons bien pouvoir relancer en 2022 d'autres animations de proximité répondant aux initiatives et attentes de tous les habitants de notre commune.

En fin d'année par contre, nous avons avec plaisir retrouvé Saint-Nicolas, le marché de Noël et ainsi partagé des moments conviviaux avec la population.

A la fin de l'année 2021, la liste des membres de La Maison Picson se composait comme suit :

Juniors	252
Adultes / Amis	480
Familles	149
Total pour l'année 2021	881

3.2.2. La Maison Picson à disposition de la population

En 2021, les activités des sociétés locales et des groupes adultes ont pu reprendre, malgré les diverses contraintes. Les groupes d'utilisateurs habituels : Des chiffres et des Lettres, les Jasseurs de Gym Rando et les Paysannes Vaudoises, ont pu reprendre leurs rencontres hebdomadaires. La société Jeunesse et Musique, qui propose dans nos locaux des cours aux élèves du groupement scolaire, a pu redémarrer ses activités. Ce ne sont pas moins de 15 cours hebdomadaires qui ont été donnés tout au long de l'année.

3.2.3. Prestations UAPE - Accueil matinal, cantine scolaire et accueil de l'après-midi

Accueil parascolaire 2021			
	Matin	Midi	Après-midi
	5 fois par semaine	5 fois par semaine	4 fois par semaine
Nombre de contrats	57	255	74
Lundi	32	122	27
Mardi	33	132	38
Mercredi	13	15	
Jeudi	29	139	33
Vendredi	35	132	28

Nous relevons ici que les fréquentations aux accueils ont été légèrement impactées par la pandémie. Néanmoins, la reprise de septembre a vu les capacités d'accueil revenir à des niveaux comparables aux chiffres antérieurs aux diverses restrictions sanitaires.

3.2.4. La Commission Picson

La Commission est composée de sept membres : deux municipaux, un conseiller communal, un délégué des paroisses (EERV), un représentant des écoles, un représentant de la SDBP et un membre de la Fondation Lehmann. Selon ses statuts, elle sert de lien entre l'autorité exécutive et le centre socioculturel, soulageant le travail de la Municipalité. Durant l'année 2021, elle s'est réunie 3 fois.

3.2.5. La Gazette Picson

Le journal d'information destiné aux membres de la Maison Picson a été tiré à 800 exemplaires pour les deux éditions de mai et août 2021. Nous avons fait le choix de proposer une édition spéciale « tous ménages » en janvier 2022 (5'300 exemplaires) afin de marquer la fusion de nos deux communes.



3.3. Service des bâtiments

3.3.1. Introduction

Le Service des bâtiments supervise l'ensemble des objets immobiliers de la commune. Il est chargé de la maintenance et de l'entretien de tous les bâtiments, des transformations et des nouvelles constructions. Il comprend également un service de conciergerie qui assure l'entretien courant et les nettoyages des divers collèges et bâtiments communaux.

3.3.2. Personnel

Les deux premiers trimestres de l'année 2021 furent également soumis à des restrictions liées au Covid-19, restrictions qui ont été levées par étapes et ce n'est qu'à la rentrée scolaire au 3^{ème} trimestre que la situation est revenue à la normale.

Ainsi, les diverses activités scolaires, notamment sportives, ont repris de plus belle.

A signaler aussi que depuis cette levée des mesures, les sociétés locales ont repris leurs activités habituelles. Il en va de même pour les locations des divers sites.

Malgré la surcharge de travail en début d'année, toute l'équipe a fait preuve de disponibilité et de solidarité entre collègues.

Il n'y a eu aucun changement au niveau du personnel, si ce n'est le départ d'un apprenti agent d'exploitation ayant obtenu son CFC d'agent d'exploitation et l'engagement de son successeur.

3.3.3. Travaux et maintenance des bâtiments

Divers travaux, soit achats et entretien divers des bâtiments communaux, ont été exécutés dans le cadre du préavis municipal n° 09/21, notamment :

Salle Omnisports

- Achat d'une autolaveuse.
- Réfection d'un vestiaire et douches.

GUPB – Aula

- Remplacement de sources lumineuses au plafond par du LED Aula.
- Réglages portes Aula.

Collège de Bahyse II – III

- Achat de mobilier scolaire pour 2 classes.
- Achat sources lumineuse LED.
- Achat tableaux tactiles y compris supports tableau à volets.

Ancien Stand

- Achat clés et remplacement cylindres.
- Achat sources lumineuses LED.

Grand Pré

- Achat mobilier scolaire.
- Achat four combi UAPE

Chalet des Pautex

- Modification mise en passe.

Bahyse V

- Achat lave-verres garderie.

Divers

- Pose d'une minuterie à la chapelle protestante pour horloge.
- Remplacement porte de garage bâtiment des Abbayes.
- Remplacement porte de garage voirie.



Collège de Bahyse II

3.3.4. Projet de travaux d'assainissement

Concernant les travaux d'assainissement du collège de Cojonnex et de la Maison Picon (préavis 16/21), la Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de trois bureaux d'architecte, ceci pour un mandat, de la mise à l'enquête à l'exécution. Au final et après analyses de ces offres, le bureau Cristobal & Delgado à Vevey a été mandaté.

Après établissement des coûts estimatifs des travaux pour les deux projets et au vu des montants et suite décision du Conseil communal, seul le collège de Cojonnex sera assaini, soit réfection complète de l'enveloppe extérieure ceci par la pose d'une isolation périphérique, remplacement des vitrages existants par des triples vitrages, remplacement partiel des portes non conformes selon les normes incendie par des portes EI30 ainsi que divers travaux au sous-sol (isolation des murs contre extérieurs).

Lors de la mise à l'enquête du projet, cette dernière a fait l'objet d'une opposition de Patrimoine Suisse. En effet, pour cette association au vu que ce bâtiment est classé en note 3, l'apport d'une isolation en façade va dégrader l'architecture du bâtiment. Malgré les diverses séances afin de trouver un compromis, Patrimoine Suisse a maintenu sa position.

Des lors, les travaux prévus au début des vacances scolaires 2021 n'ont pu débuter et le dossier est toujours en attente. Seuls les travaux d'isolation des murs contre extérieur au sous-sol ont été exécutés ainsi que le remplacement des vitrages, remplacement partiel des portes et travaux divers de peinture et menuiserie.



Collège de Cojonnex

4. Travaux

4.1. Service de l'urbanisme et des travaux (SUT)

4.1.1. Renseignements généraux

Le Service de l'urbanisme et des travaux (SUT) est appelé à donner tous les renseignements nécessaires en matière de police des constructions, d'aménagement du territoire et des travaux, à l'interne et surtout aux "clients" (citoyens et professionnels).

4.1.2. Planifications communales

- Séances CCU
- Commission technique CORAT

En 2021, 10 projets de PA (Plan d'affectation) étaient en cours d'étude ou en cours de procédure :

- PA "En Rouvenaulaz", modification (EMS Les Rosiers)
- PA " Praz Grisoud" (parcelle Nestlé)
- PA "Le Château"
- PA "En Crausaz"
- PA « Sur le Crêt »
- PA « Zones réservées »
- PA « Novalles » modification, addenda
- PA communal (ex PGA)
 - 1) Hors centre
 - 2) Centre
 - 3) Champ Belluet
- Plan d'affectation fixant la limite des constructions le long du Chemin de Sainte-Croix et des routes cantonales Nos 734 Route de Vevey et 735 Route de Brent
- PA Forestallaz II, SATOM

4.1.3. Dossiers conséquents

- Parcelle 2505, La Gare (aménagement extérieurs et centre de tri)
- Parcelle 1524, Cuarroz-Chenalettaz (construction de 17 villas et accès)
- Parcelle 2662, ordre de remise en état (Carcet-Closel)

- Parcelles 1940, 3458, 7 villas contiguës et accès, chantier, demande d'abattage et déni de justice (Rte de Châtel-St-Denis)
- Servitudes Praz Simon
- Parcelles 1567-1568, chantier (Ch. du Lacuez)
- Parcelles 1134, 1137-1138 projet de 8 villas contiguës (Ch. du Signal) + 1 villa individuelle
- Eclairage public, contrôle OIBT et du contrôle de stabilité des mâts et correction des défauts
- Parcelle 888 Chaytor, problématique de la toiture en CDAP et mise en conformité, suivi fin des travaux
- Entreprise de correction fluviale (ECF), bassin versant de l'Ognonnaz
- Suivi aménagements parcelle 2505, gare, projet Ecopoint
- Baye de Clarens réfection des seuils et creux de sable

4.1.4. Autres projets en cours

- Mobilité douce
- Cité de l'Energie (suivi + CCE)
- Aménagement arrêts VMCV (LHand) et Place de la Gare
- Projet arrêt de bus et dépose individuelle au Collège de Cojonnex et Picson
- Suivi du projet de nouvelle gare de Blonay, projet MOB
- Avant-projet du parcours VTT / Trotinettes

4.1.5. Travaux routiers

Chantiers en cours ou terminés

- Route de Brent aménagements piétonniers, passerelles.
- Route de Châtel-St-Denis – Péage, aménagement trottoir et aide à la traversée, création d'une passerelle
- Chemin de Chenalettaz (étape 3), recours MP à CDAP, nouvelle enquête publique pour emprises

4.1.6. Signalisation routière

- Homologation des zones 20 et 30 km/h
- Concept de stationnement (étude et réalisation)
- Radar pédagogique, gestion et communication
- Test aménagements routiers, rte des Pléiades secteur 4
- Sécurisation du débouché du sentier de Praz Grisoud sur la route de Brent (route cantonale en traversée de localité - RC 735c)
- Marquage route des Monts et divers routes (procédure de soumissions)
- Procédures de modification de panneaux de signalisation
- Modification des prescriptions sur le stationnement privilégié
- Enquête Place de Cojonnex
- Projet d'extension de la zone 30 du chemin du Lacuez

4.1.7. Collecteurs des eaux claires et eaux usées

Chantiers en cours ou terminés

- Champ Belluet, correction d'une chambre suite à refoulements
- Lécheyre, études suite à débordements
- Riau de Meyrix, études suite à débordements

4.1.8. Canalisations d'eau potable

Chantiers en cours ou terminés

- Préavis 04/21 Signal – Déplacement de la conduite d'eau
- Sentier des Communs – Déviation canalisation

Voir point 8.2 du Service des eaux

4.1.9. Eclairage public - Chantiers en cours ou terminés

- Eclairage public, concept d'éclairage avec bureau Betelec

4.1.10. Projets en cours d'étude ou de procédure

- Route des Monts (préavis 19/2022), séparation des eaux parasites dans EU – information aux propriétaires et transmission des dossiers à MCR
- Projet d'élargissement du « goulet » de la route de Vevey en coordination avec le PA « Sur le Crêt »
- ECF Tollettes, Scie – Chevalleyres (préavis municipal n° 03/21)
- Projet d'aménagement d'un arrêt de bus PMR à Cojonnex – Picson et aménagement de la place et du préau
- Mesures de sécurisation du trafic, ch. du Lacuez et de Fossaulion.

4.1.11. Service des eaux

Ce service fait l'objet du chapitre 8 du présent rapport de gestion.

4.1.12. Statistique de la police des constructions

Année de construction	Nombre dossiers	Enquêtes publiques	Dispenses d'enquête	Autorisations	Permis de construire	Visites techniques	Permis d'habiter	Fin de travaux Disp/Auto	Observations	Oppositions	Recours Police des constructions
2012	121	51	65	15	118	117	70	66	3	14	7
2013	127	39	58	18	121	66	40	7	5	20	2
2014	114	38	53	11	84	98	41	70	15	50	2
2015	127	52	43	26	108	119	60	94	10	32	3
2016	163	70	33	30	121	123	29	77	9	83	3
2017	146	64	46	24	140	112	65	65	13	82	8
2018	132	39	50	19	109	94	38	42	7	32	5
2019	175	74	48	29	128	98	45	57	10	45	2
2020	160	53	53	20	126	97	36	47	31	75	2
2021	243	60	87	35	176	130	44	55	13	29	4

4.2. Service des espaces publics

Le Service des espaces publics est subdivisé en deux secteurs :

- Secteur Voirie
- Secteur Espaces verts

Le Secteur Voirie a pour mission première l'entretien du réseau routier communal et des différentes places. Durant l'hiver, les employés sont en charge du déneigement et du salage des voies relevant de la compétence communale. La gestion des déchets leur incombe également.

Le Secteur Espaces verts assure quant à lui l'entretien des jardins et des espaces verts de la commune, ainsi que l'embellissement du village. Il est également en charge de l'entretien du cimetière.

4.2.1. Déneigement

L'année 2021 a été une année avec peu de précipitations et de gel. Les opérations de déneigement ont dû être effectuées principalement sur les hauts de la commune.

175 tonnes de sel ont été nécessaires.



Halle de voirie – Stand de tir

4.2.2. Travaux exécutés

Ruisseaux

- Curage de plusieurs dépotoirs effectués durant l'année. Le budget a été dépassé en raison des orages de juin et juillet.

Bâtiments

- Pose d'un dallage devant les chambres de l'Espace Régional des Pléiades et amélioration de l'accès aux WC publics par l'extérieur.
- Ponçage et traitement du bois d'une grande partie de l'Espace Régional des Pléiades.
- Travaux de minime importance sur les bâtiments de l'Ancien-Stand et de Bahyse.

Déchetterie

- Création d'une parois anti-bruit pour la benne à verre.

Eco-points

- Travaux de génie civil pour la pose de 5 caméras de vidéosurveillance.

Routes

Travaux exécutés par des entreprises

- Route de Châtel-st-Denis, dernière zone entre le péage et les nouvelles constructions (zone nouveau trottoir) pose d'un nouveau tapis.
- Route de Prélaz et parc des Grand' Portes, pose d'un nouveau tapis après chantier du service des eaux.
- Chemin de la Baye, zone piétonne rouge, pose d'un nouveau tapis et d'une peinture rouge.
- Divers affaissements le long de la Route des Monts.
- Chemin du Crosat, réfection complète de l'enrobé (à l'exception du 1^{er} tronçon en bon état).
- Chemin de Praz Joffrey, réfection complète de l'enrobé sur le tronçon supérieur.
- Sentier du Lacuez, réfection complète de la route avec les grilles et collecteurs à la suite du chantier lié aux nouvelles constructions.
- Chemin du Poyet (partie supérieure), réfection complète de la route.
- Arrêt de bus des Novalles, réfection de l'enrobé.

Travaux exécutés par la voirie

- Colmatage du bitume sur les routes communales (nids de poule, dégradations, etc).

- Escaliers de la Lécheyre, fin du chantier débuté en 2020.
- Renforcement du mur sous le pont de la place des Motalles.

Véhicules

- Un véhicule utilitaire n'ayant pas pu être réparé, la Commune de St-Légier – La Chiésaz nous a prêté un véhicule pour la période estivale. Pour la période hivernale, il a été nécessaire de recourir à la location.
- Un autre véhicule a subi des avaries qui ont nécessité le remplacement du moteur.

Cimetière

Les jardiniers ont procédé à 33 services funèbres :

- Jardin du souvenir : 15
- Columbarium : 3
- Cinéraires : 9
- Tombes à la ligne : 5
- Concessions : -

Parcs et jardins

- Remise à neuf d'un jeu à l'Ancien stand.
- Pose de deux nouveaux jeux (Mon Foyer et Ancien-Stand)

4.3. SIGE

Le rapport de gestion 2021 du SIGE peut être téléchargé sur le site Internet www.blonay-saint-legier.ch/blonaygestion2021.

4.4. Déchets

4.4.1. Statistique des ordures ménagères et autres déchets

En tonnes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Différence
Ordures ménagères	739	748	695	721	729	728	764	741	-23
Objets encombrants *	199	210	242	497	406	291	274	268	-6
Bois usagé *	230	249	252	Avec encombrants	120	249	283	292	9
Déchets compostables	1'235.5	1'276	1'392	1317	1'297	1'392	1'325	1'450	125
Déchets organiques (crus et cuits)	96	96	97	100	96	101	127	133	6
Papier + carton	532	513	511	508	497	490	477	484	7
Verre mélangé	318	318	321	350	360	293	353	386	33
Ferraille	26	25	22	58	62	25	24	22	-2
Textiles	59	63	70	66	72	65	71	66	-5
PET	29	31	30	31	27	25	23	25	2
TOTAUX	3463	3'529	3'632	3'648	3'666	3'659	3'721	3'867	146
Taux de recyclage	66.0 %	65.5 %	67.2 %	66.6%	65.8%	65.4%	64.5%	66.35%	0.0185

Huiles minérales (litres)	6'365	3'800	3'353	5'035	4'859	3'442	4'295	2'382	-1'913
------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

* Durant l'année 2017, les déchets encombrants et le bois usagé étaient récupérés ensemble.

Le taux de recyclage varie essentiellement en fonction des déchets compostables.

Le taux de recyclage se calcule en additionnant les déchets compostables, déchets organiques, papier/carton, verre, ferraille, textiles et PET.

5. Formation et jeunesse

5.1. Etablissement primaire et secondaire de Blonay-Saint-Légier

Pour l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay-Saint-Légier, référence est faite au rapport 2021 de l'établissement. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur la page Internet www.blonay-saint-legier.ch/blonaygestion2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part communale aux frais de personnel administratif et enseignant	93'076.-	101'471.-	99'025.-	97'511.-	108'919.-	109'417.-
Autres charges scolaires assumées par l'établissement	1'078'463.-	1'084'964.-	1'094'279.-	1'037'864.-	878'350.-	954'647.-
Sous-total	1'171'539.-	1'186'435	1'193'304.-	1'135'375.-	987'269.-	1'064'064.-
Charges immobilières scolaires des deux communes	5'863'710.-	5'789'390.-	5'587'760.-	5'603'634.-	5'691'836.-	5'619'382.-
Charges scolaires totales	7'035'248.-	6'975'825.-	6'781'065.-	6'739'009.-	6'679'105.-	6'683'446.-
Nombre d'élèves	1'322	1'289	1'272	1'244	1'278	1'278
Coût moyen par élève	5'321.-	5'411.-	5'331.-	5'417.-	5'226.-	5'229.-



Groupe d'utilité publique de Bahyse

5.2. Bibliothèque de Blonay – St-Légier



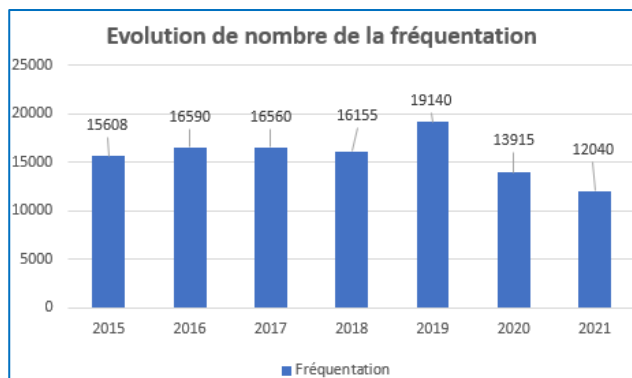
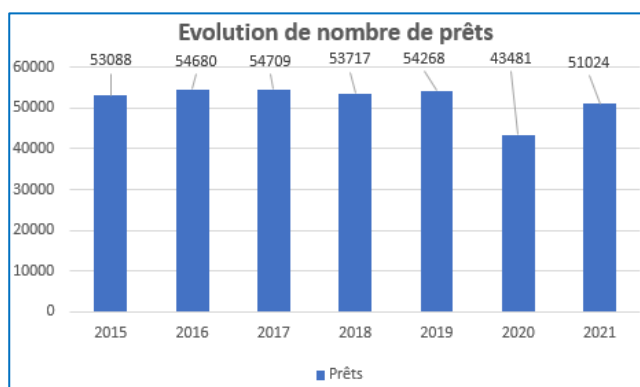
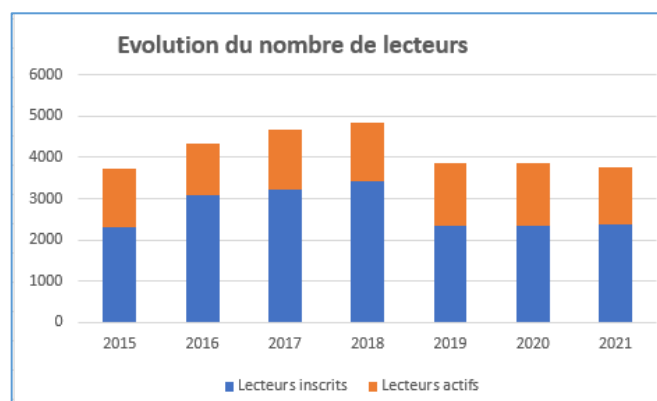
La bibliothèque a pour mission de promouvoir la lecture, l'accès à la culture et à l'information. Elle est au centre de la vie communautaire, au même titre que l'église, la poste, le café de ville ou de quartier. Elle est un lieu public ouvert à tous. Elle offre des services comme le prêt de livres, CD ou de DVD, recherches sur Internet, animations, expositions. Un personnel compétent conseille l'utilisateur. Elle est aussi un lieu de rencontre.

5.2.1. Lecteurs

Il existe 2 types de lecteurs : inscrits et actifs. Le « lecteur actif » est un lecteur ayant eu au moins une activité de prêt aux guichets durant l'année.

Le « lecteur inscrit » dont la statistique se base sur les inscriptions effectuées à la bibliothèque de Blonay – St-Légier.

Concernant le nombre de documents empruntés, les collaborateurs de la bibliothèque suivent la demande de l'OFS qui cumule le nombre de prêts et de prolongations.



5.2.2. Situation Covid-19

La bibliothèque a dû suivre les restrictions imposées par la Confédération. Il s'agissait surtout, dans un premier temps, de limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux. Le port du masque, le respect des distances et la désinfection des mains étaient bien sûr de rigueur. Courant septembre, l'accès à la bibliothèque est resté limité aux personnes qui étaient au bénéfice d'un certificat COVID valide. Ces différents points, mais particulièrement la nécessité du certificat, ont été des freins certains à la fréquentation de la bibliothèque par ses usagers.

6. Sécurité et Contrôle des habitants

6.1. Association Sécurité Riviera (ASR)

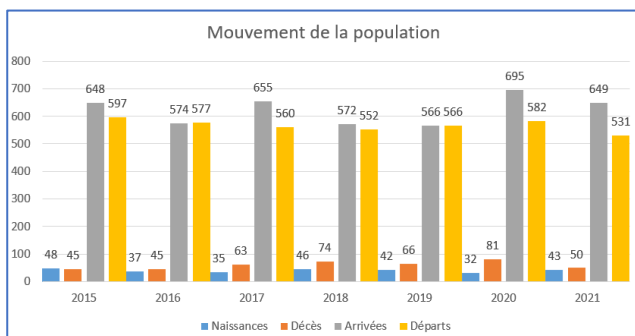
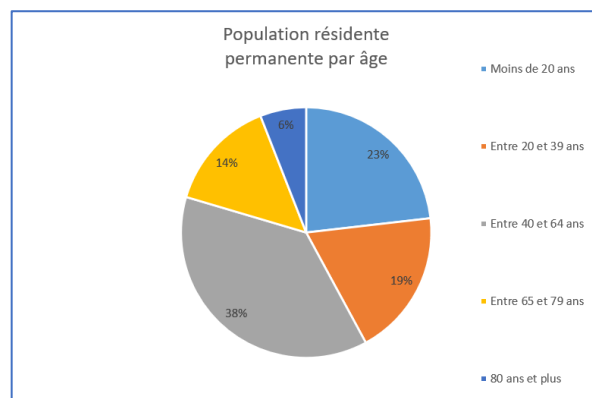
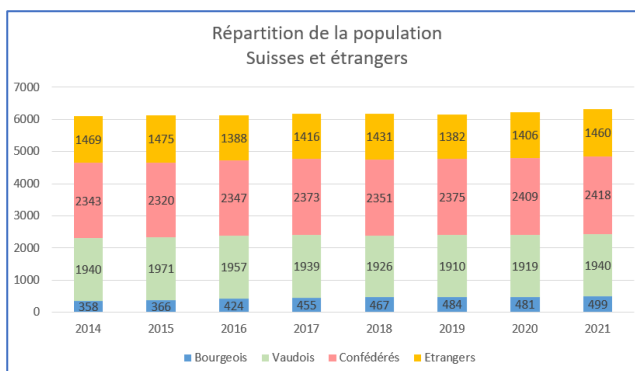
Le rapport de gestion 2021 du Comité de direction ASR étant volumineux, celui-ci peut être téléchargé dans son intégralité à l'adresse Internet www.blonay-saint-legier.ch/blonaygestion2021.

Il comprend toutes les informations sur Police Riviera, SDIS Riviera, Ambulance Riviera, Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut ainsi que des Services généraux.

6.2. Office de la population – Contrôle des habitants

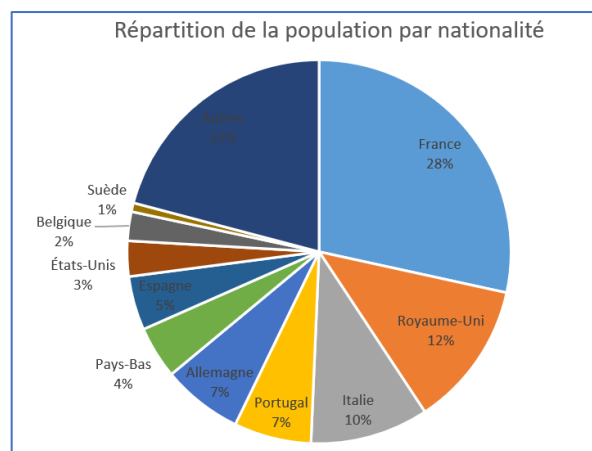
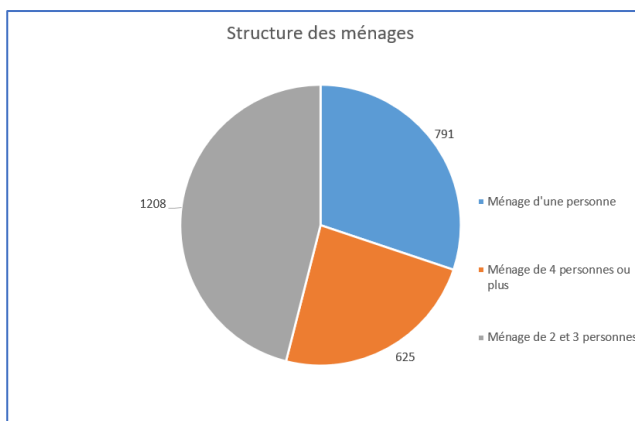
6.2.1. Recensement de la population au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2021, la population blonaysanne s'établissait à 6'291 habitants (76 personnes de plus), répartis en 2'624 ménages (+ 59).

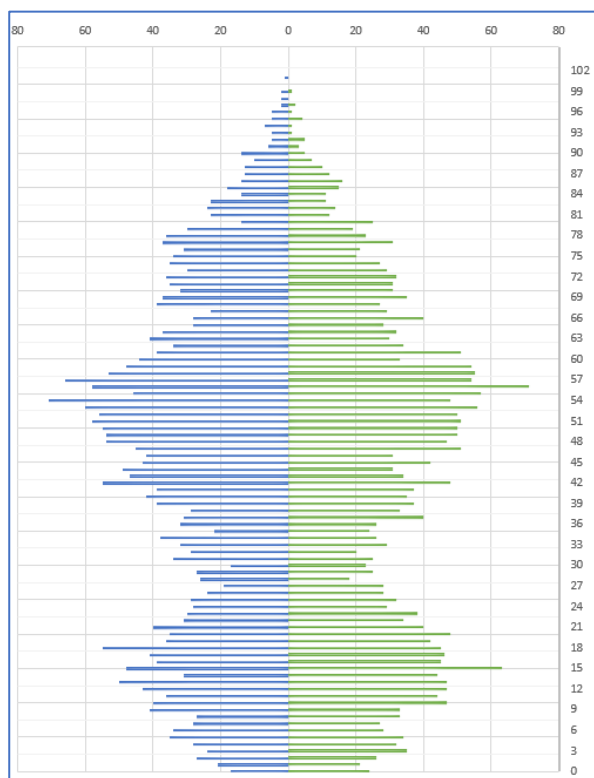


6.2.2. Population étrangère

L'Office de la population a présenté aux services cantonaux 628 demandes ou renouvellements de permis de séjour pour étrangers.



6.2.2. Pyramide des âges



6.2.4. Registre électoral

A l'occasion du 2^e tour des élections communales, le 17 octobre 2021, le registre électoral faisait apparaître 4'421 électeurs dont 547 de nationalité étrangère.

Rappelons que dans le canton de Vaud, plus de 90'000 personnes de nationalité étrangère peuvent voter, élire et être élues sur le plan communal. La Constitution de 2003 leur accorde ces droits politiques, lorsque

chacune des conditions suivantes est remplie:

- Avoir 18 ans révolus.
- Être domicilié·e dans une commune vaudoise et être au bénéfice d'une autorisation B ou C
- Avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années (en étant titulaire d'une autorisation B, C, Ci, N ou F).
- Avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années (en étant au bénéfice d'une autorisation B, B étudiant, C, Ci, N, F ou L).

6.2.6. Recensement des chiens

405 chiens étaient enregistrés sur la commune au 31.12.2021.

6.2.7. Réunion des offices de la population de Blonay et St-Légier – La Chiésaz

Dès le début du mois d'octobre, l'Office de la population de St-Légier – La Chiésaz a rejoint les locaux de Blonay.

La fusion n'étant pas encore effective, ces deux équipes ont continué d'assurer leurs prestations en faveur de leur population et leur employeur. Afin de faciliter les opérations de déménagement et d'installation et permettre la réalisation de premiers travaux, le service a été provisoirement transféré au 1^{er} étage.

7. Sécurité sociale

7.1. Agence d'assurances sociales de Blonay

L'Agence d'assurances sociales de Blonay (AAS Blonay) est placée sous la responsabilité administrative de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS). Les informations sont disponibles sur le site Internet www.arasriviera.ch.

7.2. Affaires sociales

Le Service des finances assure les prestations liées aux affaires sociales communales (voir le chapitre 2 du présent rapport de gestion).

7.3. Réseau Enfance Blonay/Saint-Légier (REBSL)

Le rapport de gestion 2021 du Conseil de fondation de la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants est consultable, dans son intégralité, sur le site Internet www.blonay-saint-legier.ch/blonaygestion2021.

8. Réseau d'eau

8.1. Autocontrôle - Qualité de l'eau

8.1.1. Surveillance qualité

Des contrôles périodiques sur les 7 parties principales du réseau ont été effectués par le fontainier qui prélève des échantillons pour des analyses bactériologiques et chimiques 4 fois par année. Les analyses des métabolites du Chlorothalonil ont également été réalisées et étaient conformes aux normes en vigueur.

Le Laboratoire cantonal de l'Office de la consommation (OFCO) effectue également ponctuellement des analyses bactériologiques et chimiques.

Tous les résultats des analyses étaient conformes et les objectifs qualité répondaient aux normes en vigueur.

Toutes les sources sont traitées préventivement par UV avant distribution de l'eau.

8.1.2. Surveillance des installations

Le contrôle de l'état et du bon fonctionnement des installations a lieu une fois par semaine. Il consiste à passer sur place, afin de contrôler l'ouvrage, le fonctionnement de l'UV, la manipulation des vannes incendie, le contrôle des cuves (visu de l'eau), les relevés manuels des valeurs quantitatives (débits, volumes) et qualitatives (turbidité, conductivité et température) et mensuellement le nettoyage des ouvrages.

Une surveillance à l'aide du dispositif de télégestion est également effectuée. De plus, celui-ci assure l'enregistrement des données.

Le Service des eaux des Pléiades a mis en place la surveillance et l'entretien des fontaines hors réseau, sous-entendu eau "sauvage" non potable sur le domaine public.

8.1.3. Autocontrôle dans les zones des protections des eaux

Le suivi de l'autocontrôle a été appliqué dans les zones de protection avec le professeur Aurèle Jean Parriaux, hydrogéologue, et les mesures nécessaires ont été prises.

8.1.4. Contrôle des fuites

La Commune soumet annuellement son réseau de distribution (env. 58 km) aux détections de fuites. Le service des eaux des Pléiades, à l'aide de 60 capteurs de fuite, effectue le contrôle des fuites du Village.

Durant l'année, 9 fuites ont été détectées sur le réseau communal dont 4 sur des branchements privés ; celles-ci ont été réparées de suite.

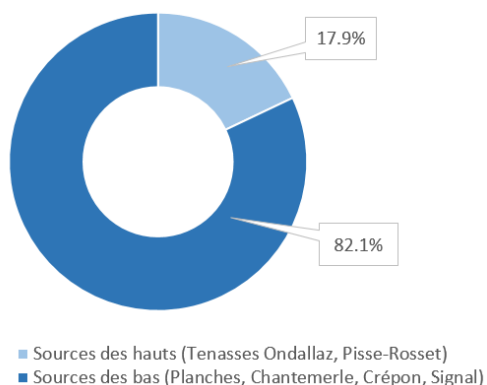
Les réseaux des Pléiades et d'Ondallaz, qui démontrent peu, voire pas de fuite, sont contrôlés lors du relevé annuel des compteurs par le fontainier.

8.1.5. Contrats d'entretien

- Télégestion
Entretien des installations de gestion
Entreprise André Pilet SA
- Vannes Clayton
Entretien annuel
Entreprise André Pilet SA
- Bornes hydrantes
Contrôles annuels et entretien
Entreprise Hinni SA
- UV
Entretien et traitement des UV
Entreprise Waterconsult

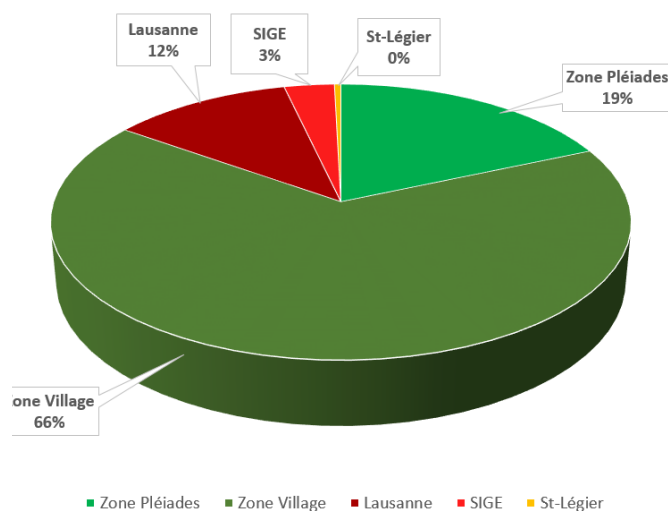
8.1.6. Production d'eau de sources communales

Sources des hauts	102'999 m ³
Sources des bas	<u>470'844 m³</u>
Total	573'843 m ³



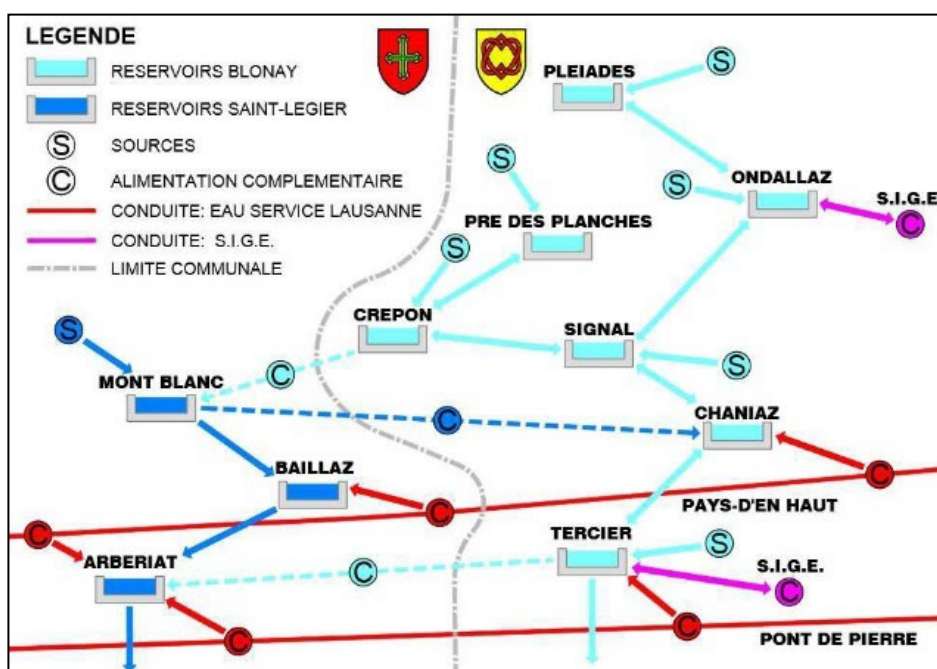
8.1.7. Apport communal dans le réseau et apports extérieurs

Zone Pléiades	103'174 m ³
Zone Village	<u>369'862 m³</u>
	473'036 m³
Lausanne	64'523 m ³
SIGE	17'955 m ³
Saint-Légier	<u>2'319 m³</u>
	84'797 m³
Total	555'833 m³



La différence entre la production des sources communales et l'apport communal dans le réseau s'explique par la surproduction en période où la demande est plus faible.

8.1.8. Schéma des réseaux



8.2. Travaux

8.2.1. Captages et ouvrages

Le professeur Parriaux a poursuivi les recherches visant à améliorer la production indigène d'eau potable.

Les reconnaissances hydrogéologiques (sur les bassins a priori intéressants) ont bien avancé en 2021. De nombreux examens vidéo sur des anciens captages ont eu lieu pour déterminer leur situation et leur intérêt pour un éventuel recaptage. Des sondages à la pelle mécanique ont suivi pour préciser la nature de l'aquifère, sa profondeur et sa productivité. Plusieurs rapports de synthèse ont été produits avec les recommandations pour de nouveaux captages. C'est le cas notamment des bassins sourciers au nord de la Commune.

La prospection aux Issalets, qui devait être un travail important pour concrétiser le nouveau concept d'exploitation, a malheureusement dû être interrompu en raison des pluies de juillet qui ont mis les aquifères en crue au lieu d'être à basses eaux, comme c'est normalement le cas à cette saison. Persister pour faire ces essais de pompage dans de telles conditions aurait donné des résultats trop favorables, mais non représentatifs. Il a été décidé de les renvoyer à l'été 2022, en espérant qu'il sera plus sec que l'été passé.

Une fois la prospection terminée, il sera possible d'établir un tableau des priorités destinée à la Commune afin de choisir les sites avec les meilleures performances et d'investissement financier minimum.

2022 sera donc une année intense en activités prospectives.

8.2.2. Chantier en cours

- Recherches nouvelles ressources (préavis 03/20)

8.2.3. Projets en cours d'étude

- Chemin de Bouricloz, remplacement de la conduite (travaux Blonay-Chamby)
- Route de Vevey, remplacement de la conduite (Sur Le Crêt)
- Tenasses, amélioration des captages et réfection de la station
- Chantemerle, amélioration des captages
- Captages des Issalets

8.2.4. Bornes hydrantes

- Aucune BH remplacée

8.2.5. Nouvelle conduites d'eau potable

- Aucune

8.2.6. Remplacement, déviation de conduites d'eau potable

- Chemin du Signal, déviation
- Sentier des Communs, déviation
- Route de St-Légier, remplacement

8.2.6. Compteurs - Relevé compteurs

La mise en place des compteurs radios relevés à distance se poursuit. Chaque nouvelle construction en est équipée.

Avec un taux d'environ 85 %, la cyberadministration pour le relevé des compteurs d'eau continue à satisfaction.

8.3. Divers

8.3.1. Restriction d'eau

Aucune restriction en 2021.

En cas de nécessité, nous pouvons compter sur les conduites d'alimentation du Pays d'En Haut et du Pont de Pierre ainsi que sur le réseau du SIGE.

8.3.2. Fontaines

Les réseaux alimentent 24 fontaines, entre avril et octobre.

Les fontaines, en plus d'être décoratives, assurent le renouvellement de l'eau dans les conduites de distribution



Fontaine des Chevalleyres

8.4. Le service des eaux en chiffres (2021)

Réseau de distribution	58 km de conduites	
Bornes hydrantes (BH)	226	
Production eau de sources communales	573'843 m ³	575'843 m ³
• Apport dans le réseau	473'036 m ³	
• Trop plein	100'807 m ³	
Apports dans le réseau (communal et extérieurs)	555'833 m ³	555'833 m ³
• Communal	473'036 m ³	
• Lausanne, SIGE, St-Légier	84'797 m ³	
	555'833 m ³	
Fuites (pertes sur réseau)	~ 13 % estimé	~ 70'000 m ³
Eau fournie à St-Légier et au SIGE (échanges)		5'720 m ³
Eau distribuée (aux compteurs)	~ Volume total	~ 485'000 m ³
Compteurs et sous-compteurs	1877 Village 242 Pléiades	464'000 m ³ 21'000 m ³
dont Bâtiments communaux		~ 7'000 m ³
Espaces publics		~ 500 m ³
BH, Agriculture, Chèvres de chantier		Volume estimé
Fontaines eau potable sur DP	24	Volume utilisé
Fontaines eau non potable sur DP	10	Volume inconnu
Piscines sur le territoire communal	260	Volume estimé
		14'050 m ³
Abonnements d'eau potable	1902	
Habitants/Ménages au 31.12.2021	6'291 habitants 2'664 ménages	

8.5. Conclusions

Qualitativement, la population blonaysanne bénéficie d'une eau de boisson de très bonne qualité.

Quantitativement, 2021 s'est traduit par une année moins pluvieuse, ce qui a engendré plus d'achats d'eau.

9. Analyse financière

9.1. Evolution globale et comparaison des données

9.1.1. Evolution des recettes par nature

	Comptes 2020	Ecart 2021/2020	Ecart %	Ecart Comptes- budget	Ecart %	Budget 2021	Comptes 2021
Impôts	27'442'716	2'127'678	7.75%	3'167'394	12.00%	26'403'000	29'570'394
Patentes, concessions	180'645	-4'118	-2.28%	-8'473	-4.58%	185'000	176'527
Revenu du patrimoine	1'009'306	159'675	15.82%	245'636	26.60%	923'345	1'168'981
Taxes, émoluments	5'282'578	-565'659	-10.71%	1'330'799	39.30%	3'386'120	4'716'919
Part à des recettes cantonales	1'345'553	-64'861	-4.82%	573'692	81.14%	707'000	1'280'692
Participations de collectivités	3'702'133	169'117	4.57%	-114'301	-2.87%	3'985'551	3'871'250
Autres participations	33'665	10'396	30.88%	36'061	450.76%	8'000	44'061
Prélèvements sur fonds de réserve	171'840	-87'857	-51.13%	-24'330	-22.46%	108'313	83'983
Imputations internes	753'636	-28'785	-3.82%	-14'629	-1.98%	739'480	724'851
Revenus totaux	39'922'072	1'715'586	4.30%	5'191'849	14.25%	36'445'809	41'637'658

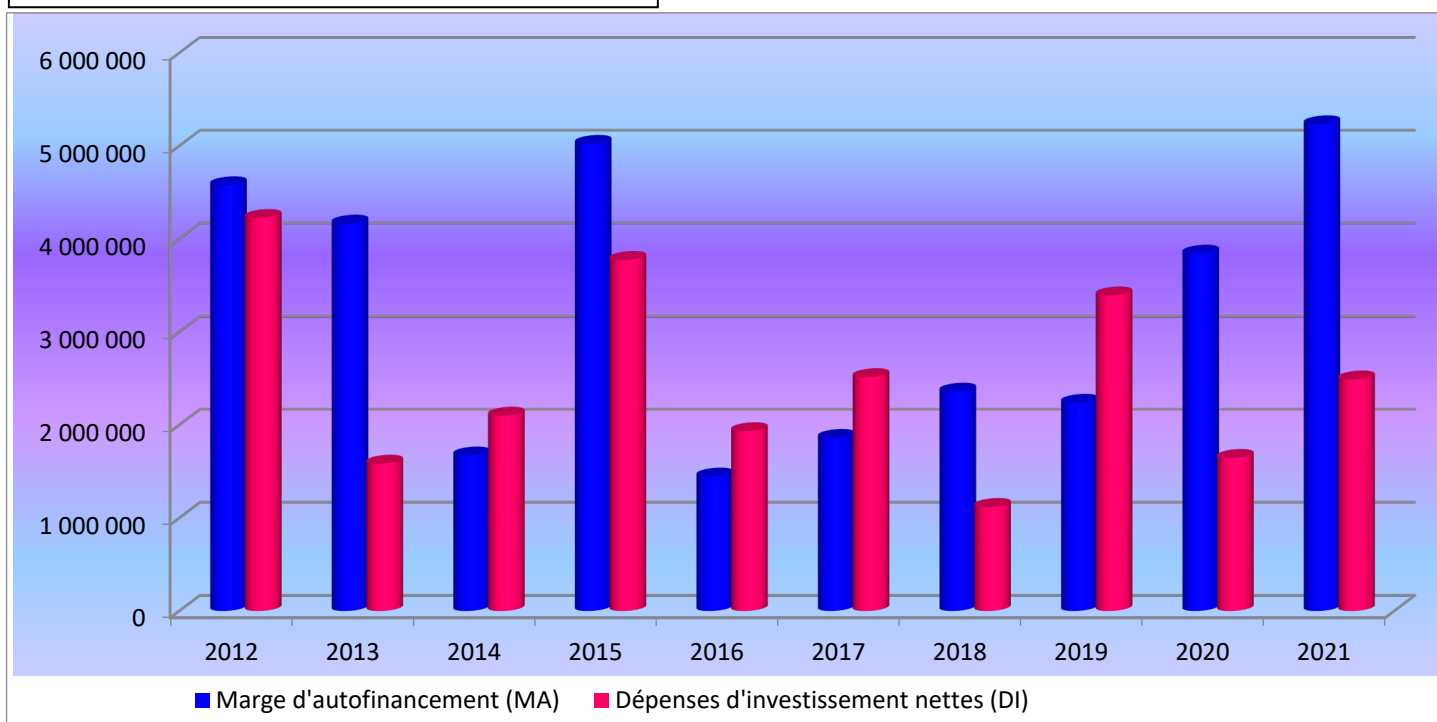
9.1.2. Evolution des charges par nature

	Comptes 2020	Ecart 2021/2020	Ecart %	Ecart Comptes- Budget	Ecart %	Budget 2021	Comptes 2021
Charges de personnel	6'499'497	192'406	2.96%	185'858	2.86%	6'506'045	6'691'903
Biens, services, marchandises	5'969'027	187'266	3.14%	-537'149	-8.03%	6'693'442	6'156'293
Intérêts passifs	495'274	-26'350	-5.32%	-15'526	-3.20%	484'450	468'924
Amortissements	2'887'748	1'829'119	63.34%	1'901'712	67.55%	2'815'155	4'716'867
Remboursements à des collectivités	19'333'914	62'226	0.32%	-396'477	-2.00%	19'792'617	19'396'140
Aides et subventions	2'856'671	25'554	0.89%	-180'738	-5.90%	3'062'963	2'882'225
Attributions aux fonds de réserve	1'585'051	-984'596	-62.12%	198'544	49.40%	401'911	600'455
Imputations internes	753'636	-28'785	-3.82%	-14'629	-1.98%	739'480	724'851
Charges totales	40'380'818	1'256'840	3.11%	1'141'595	2.82%	40'496'063	41'637'658

9.1.3. Marge d'autofinancement – Dépenses d'investissement nettes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Revenus de fonctionnement (RF)	34'351'819	34'753'929	34'221'790	36'097'892	35'197'691	35'336'254	34'646'108	37'526'907	38'996'596	40'828'824	361'957'810
Charges de fonctionnement (CF)	29'773'835	30'588'298	32'549'391	31'074'926	33'751'788	33'475'062	32'287'032	35'287'981	35'154'382	35'595'485	329'538'180
Marge d'autofinancement (MA)	4'577'984	4'165'631	1'672'399	5'022'966	1'445'903	1'861'192	2'359'076	2'238'926	3'842'214	5'233'340	32'419'631
Endettement (EN)	39'245'834	38'002'864	37'290'686	39'015'000	38'500'000	42'980'000	42'350'000	42'860'000	40'170'000	38'180'000	
Ratio MA/EN	11.66%	10.96%	4.48%	12.87%	3.76%	4.33%	5.57%	5.22%	9.56%	13.71%	
Ratio MA/RF	13.33%	11.99%	4.89%	13.91%	4.11%	5.27%	6.81%	5.97%	9.85%	12.82%	8.96%
Investissements bruts	4'277'969	1'968'463	2'400'635	3'818'083	2'261'737	3'053'319	2'202'510	3'777'585	1'763'919	2'772'460	28'296'680
Subsides	52'968	384'113	300'199	43'923	328'084	538'982	1'083'994	384'521	117'964	282'975	3'517'723
Dépenses d'investissement nettes (DI)	4'225'001	1'584'350	2'100'436	3'774'160	1'933'653	2'514'337	1'118'516	3'393'064	1'645'955	2'489'486	24'778'958
Ratio MA/DI	108.35%	262.92%	79.62%	133.09%	74.78%	74.02%	210.91%	65.99%	233.43%	210.22%	130.84%
Résultat "effectif" réel	2'374'436	3'541'247	-629'499	2'330'418	-1'040'442	-612'834	-345'906	-431'151	969'464	2'600'880	-

RF = Revenus totaux - Prélèvements sur fonds de réserve et renouvellement - Les imputations internes
CF = Charges totales - Amortissements - Attributions aux fonds de réserve et renouvellement - Les imputations internes MA = RF - CF



9.2. Commentaires sur l'exercice 2021 (charges par nature)

La marge d'autofinancement est positive de CHF 5.2 Mio, alors que celle figurant au budget était positive de CHF 0.8 Mio.

Les charges de fonctionnement sont supérieures de CHF 1'141 K par rapport aux prévisions budgétaires (hors imputations internes). Cette augmentation se présente comme suit : (K = milliers)

• Salaires et charges sociales	+CHF	186 K
• Biens, services et marchandises	-CHF	-537 K
• Intérêts passifs	-CHF	-16 K
• Amortissements	+CHF	1'901 K
• Participations et subventions à des collectivités	-CHF	-396 K
• Aides et subventions	-CHF	-181 K
• Attributions aux fonds de réserve	+CHF	199 K
• Imputations internes	-CHF	-15 K

Les recettes sont supérieures de CHF 3'656 K par rapport au budget (hors imputations internes), soit :

• Impôts	+CHF	3'167 K
• Patentes, concessions	-CHF	- 8 K
• Revenus du patrimoine	+CHF	+109 K
• Taxes, émoluments, produits des ventes	-CHF	-39 K
• Parts à des recettes cantonales	+CHF	+574 K
• Participations et subventions de collectivités	-CHF	-114 K
• Autres participations et subventions	+CHF	+6 K
• Prélèvements s/ fonds de réserve	-CHF	-24 K
• Imputations internes	-CHF	-15 K

Pour rappel, la marge d'autofinancement se calcule sur la base de la différence entre les charges et les revenus de fonctionnement. Les explications se trouvent dans le tableau de la marge d'autofinancement (point 9.1.3). Le ratio MA/DI (marge d'autofinancement sur les dépenses d'investissement) représente 210.21% pour cet exercice et 130.83% en moyenne pour les exercices 2012 à 2021, ce qui signifie que les investissements sont couverts par la marge d'autofinancement.

Les investissements en matière de patrimoine s'élèvent à CHF 2.8 Mio, soit CHF 1.08 Mio pour les crédits accordés en 2021 et CHF 1.72 Mio pour les crédits accordés les années précédentes. Ces investissements concernent les bâtiments pour CHF 0.9 Mio, le réseau routier pour CHF 0.9 Mio, le réseau d'eau pour CHF 0.5 Mio et des investissements divers pour CHF 0.5 Mio.

Les préavis présentés et acceptés par le Conseil communal en 2021 représentent une somme d'investissement de CHF 5,1 Mio.

L'endettement bancaire à long terme s'élève à CHF 32.18 Mio. Le remboursement contractuel des dettes bancaires s'élève à CHF 1 Mio.

L'endettement à court terme s'élève à CHF 6.0 Mio. Il est constitué d'avances à terme fixe d'une échéance de 2 mois et nous permet de bénéficier de taux négatifs.

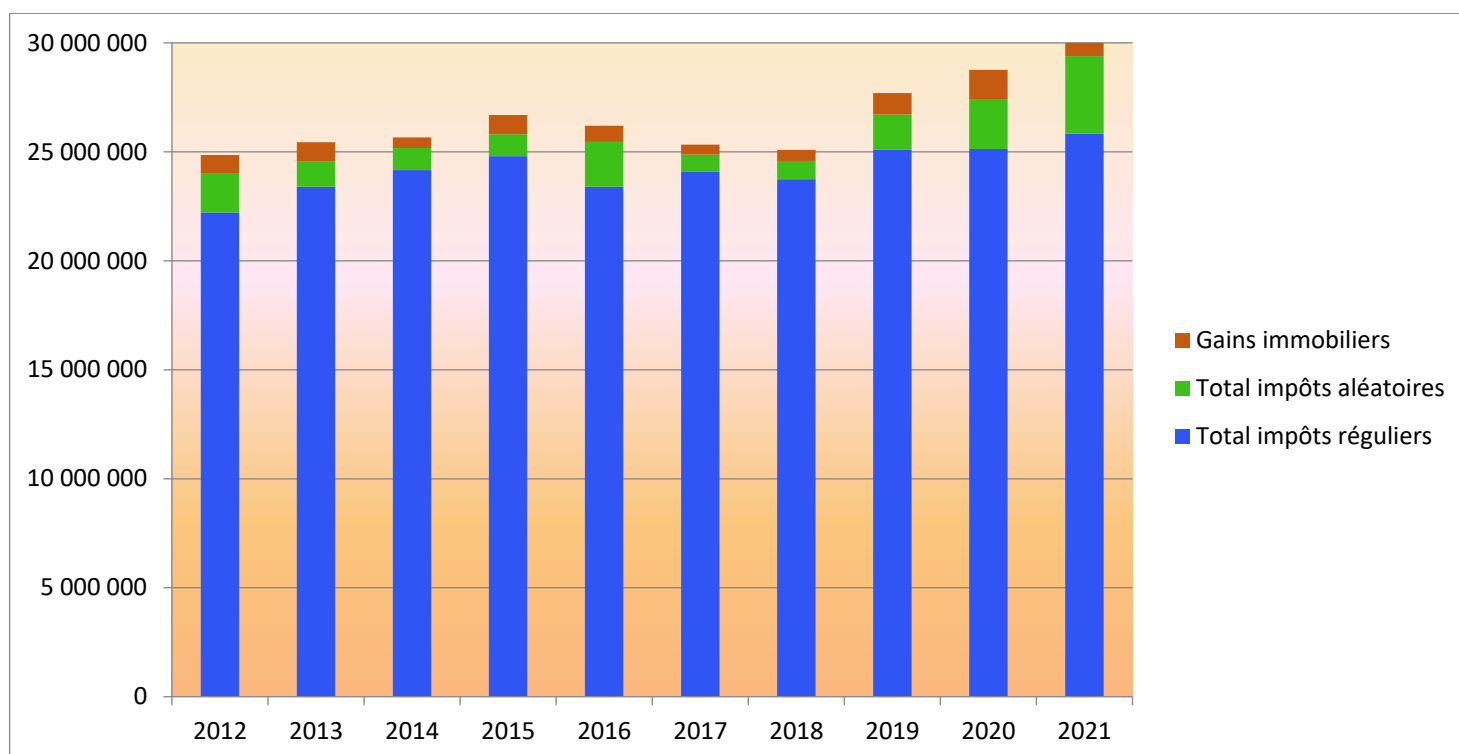
Les taux à court terme sont restés très favorables durant toute l'année avec des taux négatifs de -0.20% à -0.4%. Les avances à terme fixe se présentaient comme suit au 31 décembre : CHF 4.0 Mio auprès des Retraites Populaires (taux négatif de -0.30%), échéance au 18 janvier 2022, CHF 2.0 Mio auprès de Swissquote (taux négatif de -0.30%), échéance au 10 février 2022.

La dette totale de la commune se montait à CHF 38.18 Mio au 31 décembre 2021 (CHF 40.17 Mio en 2020).

L'exercice boucle avec un bénéfice de CHF 1'459'746.55. Ce bénéfice a permis d'amortir le découvert reporté au 01.01.2021 de CHF 2'288'827.-. La perte cumulée reportée au 1^{er} janvier 2022 sera de -CHF 829'081.- et devra être amortie sur les prochains exercices.

9.3. Evolution des impôts

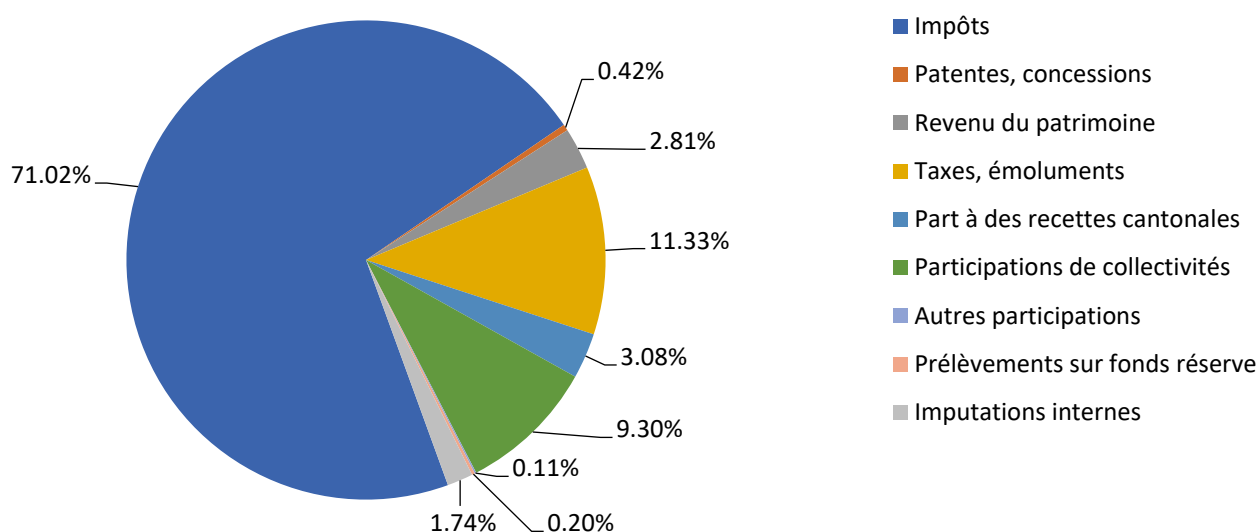
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenu et fortune particuliers	18'852'412	20'477'583	21'310'080	21'061'128	20'202'100	20'580'808	20'471'184	22'119'049	22'044'275	23'038'611
Impôt à la source et spécial des étrangers	1'075'226	966'477	880'242	1'257'721	975'494	1'439'440	1'061'960	1'133'854	1'214'833	538'770
Personnes morales	927'897	521'052	491'111	958'409	670'511	458'685	579'288	180'640	178'333	519'450
Foncier	1'360'392	1'436'093	1'482'887	1'523'635	1'550'002	1'604'822	1'633'918	1'674'622	1'699'088	1'740'079
Total impôts réguliers	22'215'928	23'401'205	24'164'320	24'800'892	23'398'107	24'083'755	23'746'349	25'108'165	25'136'529	25'836'910
Droits de mutation	1'192'808	905'997	747'391	939'378	1'006'295	693'091	713'559	1'103'773	1'058'411	1'605'704
Successions et donations	588'271	246'215	266'998	70'268	1'055'692	102'726	120'482	498'863	1'226'909	1'948'131
Total impôts aléatoires	1'781'079	1'152'212	1'014'389	1'009'646	2'061'986	795'817	834'041	1'602'636	2'285'320	3'553'835
Divers (chiens, etc.)	40'450	41'050	38'250	39'550	55'150	49'250	42'550	41'700	41'850	45'550
Impôts récupérés après défalcons	118'209	177'412	82'940	308'977	126'993	42'839	67'886	64'086	-20'983	134'100
Total impôts	24'155'666	24'771'879	25'299'899	26'159'065	25'642'236	24'971'661	24'690'826	26'816'587	27'442'716	29'570'395
Gains immobiliers	855'517	890'557	480'097	881'290	741'093	448'980	511'661	988'588	1'342'988	1'279'250



9.4. Evolution des recettes par nature sur les dix dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts	24'155'666	24'771'879	25'299'899	26'159'065	25'642'236	24'971'660	24'690'826	26'816'587	27'442'716	29'570'394
Patentes, concessions	208'302	189'243	199'536	183'421	180'155	186'991	181'221	186'715	180'645	176'527
Revenu du patrimoine	727'649	693'337	723'991	841'819	703'316	972'905	976'183	1'083'651	1'009'306	1'168'981
Taxes, émoluments	4'102'373	4'062'993	4'134'228	4'668'712	4'509'830	4'543'730	4'616'003	4'948'112	5'282'578	4'716'919
Part à des recettes cantonales	857'709	891'471	482'812	884'684	744'455	452'751	518'845	994'705	1'345'553	1'280'692
Participations de collectivités	4'134'196	3'948'690	3'354'325	3'209'656	3'342'056	3'953'195	3'617'419	3'466'611	3'702'133	3'871'250
Autres participations	165'924	196'316	27'000	150'536	75'643	255'022	45'611	29'768	33'665	44'061
Prélèvements sur fonds réserve	314'684	183'125	523'934	333'200	453'398	764'100	359'897	302'900	171'840	83'983
Imputations internes	568'249	499'782	413'740	1'511'261	1'408'703	1'387'455	1'440'619	740'858	753'636	724'851
Revenus totaux	35'234'752	35'436'836	35'159'465	37'942'353	37'059'791	37'487'810	36'446'624	38'569'907	39'922'072	41'637'658
Revenus de fonctionnement (RF)	34'351'819	34'753'929	34'221'791	36'097'892	35'197'691	35'197'691	34'646'108	37'526'149	38'996'596	40'828'824

RF = Revenus totaux - Prélèvements sur fonds de réserve et de renouvellement - Imputations internes



9.4.1. Analyse des recettes par nature

Recettes d'impôts (40) +12.00%

L'augmentation concerne les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+CHF 988'610.-), les droits de mutation (+CHF 755'703.-), l'impôt sur les successions et les donations (+CHF 1'748'131.-) et une diminution de l'impôt à la source (-CHF 403'069.-) et de l'impôt spécial des étrangers (-CHF 211'160.-).

Patentes et concessions (41) -4,58%.

La différence provient principalement de la redevance encaissée auprès de Romande Energie (-CHF 8'127.-).

Revenus du patrimoine (42) + 10.33%

Encaissement plus important des intérêts négatifs sur les avances à terme fixe (+CHF 11'714.-), rétrocession du bénéfice sur les excellents comptes du Groupement Forestier de la Veveyse sur la production d'énergie des chauffages à distance (CHF 92'460.-). Recettes plus importantes sur les parcomètres et les macarons des places de parc pour les véhicules (+CHF 86'730.-). Diminution de (-CHF 27'175.-) pour les loyers de l'Ancien-Stand en raison de nombreuses annulations liées à la situation sanitaire et d'une remise de loyer commercial toujours lié à la situation sanitaire. (-CHF 5'802.-). Diminution de l'encaissement des loyers à la route du Village 14-16 (travaux de réhabilitation avant relocation -CHF 20'650.-).

Taxes, émoluments, produits des ventes (43) -0.82%.

Augmentation de la facturation de prestations à des tiers pour le service des eaux potables (+CHF 25'961.-) de la vente du bois de feu et des bois de service pour le service des forêts (+CHF 57'213.-) et des prestations facturées au REBSL par la maison Picson (+ 55'444.-). Diminution des taxes de raccordement au réseau d'eau

potable (-CHF 58'200.-) et aux réseaux des eaux usées et des eaux claires (-CHF 81'792.-) et enfin diminution des recettes des amendes d'ordre selon décompte de l'ARS (-CHF 18'826.-). Il faut encore tenir compte des prestations d'assurances pour indemnités journalières accident et maladie, en raison d'arrêts de travail de longue durée non budgétée (+CHF 82'892.-).

Participation à des recettes cantonales (44) +81.14%.

Concerne exclusivement l'impôt sur les gains immobiliers (+CHF 579'249.-).

Participations et remboursements de collectivités publiques (45) -2.87%.

Le décompte 2020 de la péréquation horizontale est inférieur au budget, en raison de la diminution du retour sur les dépenses thématiques (-CHF 152'549.-). De plus, l'Administration cantonale des impôts nous a versé la somme de CHF 23'629.- à titre de compensation RIE III (réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS).

Autres participations (46) +15.95%.

Cette augmentation provient essentiellement de subventions pour les travaux d'entretien des dépotoirs et d'un don en faveur des personnes au bénéfice des prestations complémentaires.

Prélèvements sur les fonds de réserve (48) -22.46%.

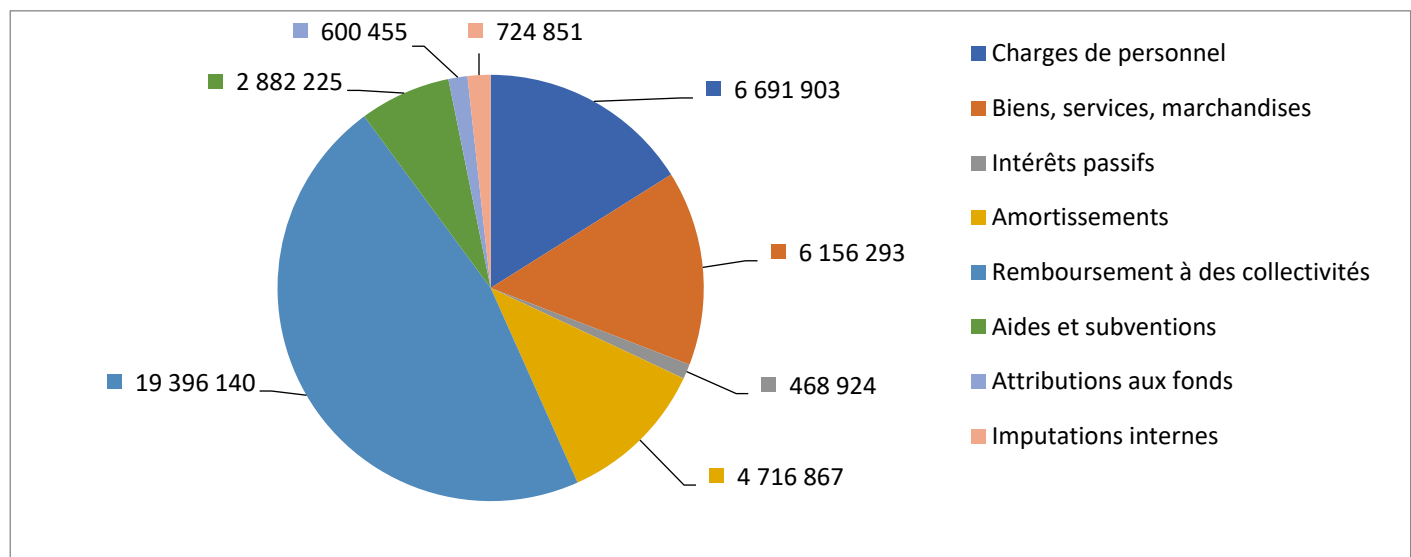
Concerne un prélèvement moins important pour la gestion des déchets (comptes affectés).

Imputations internes (49) -1,98%.

La différence provient de l'imputation des intérêts à moyen et long termes (-CHF 14'629.-).

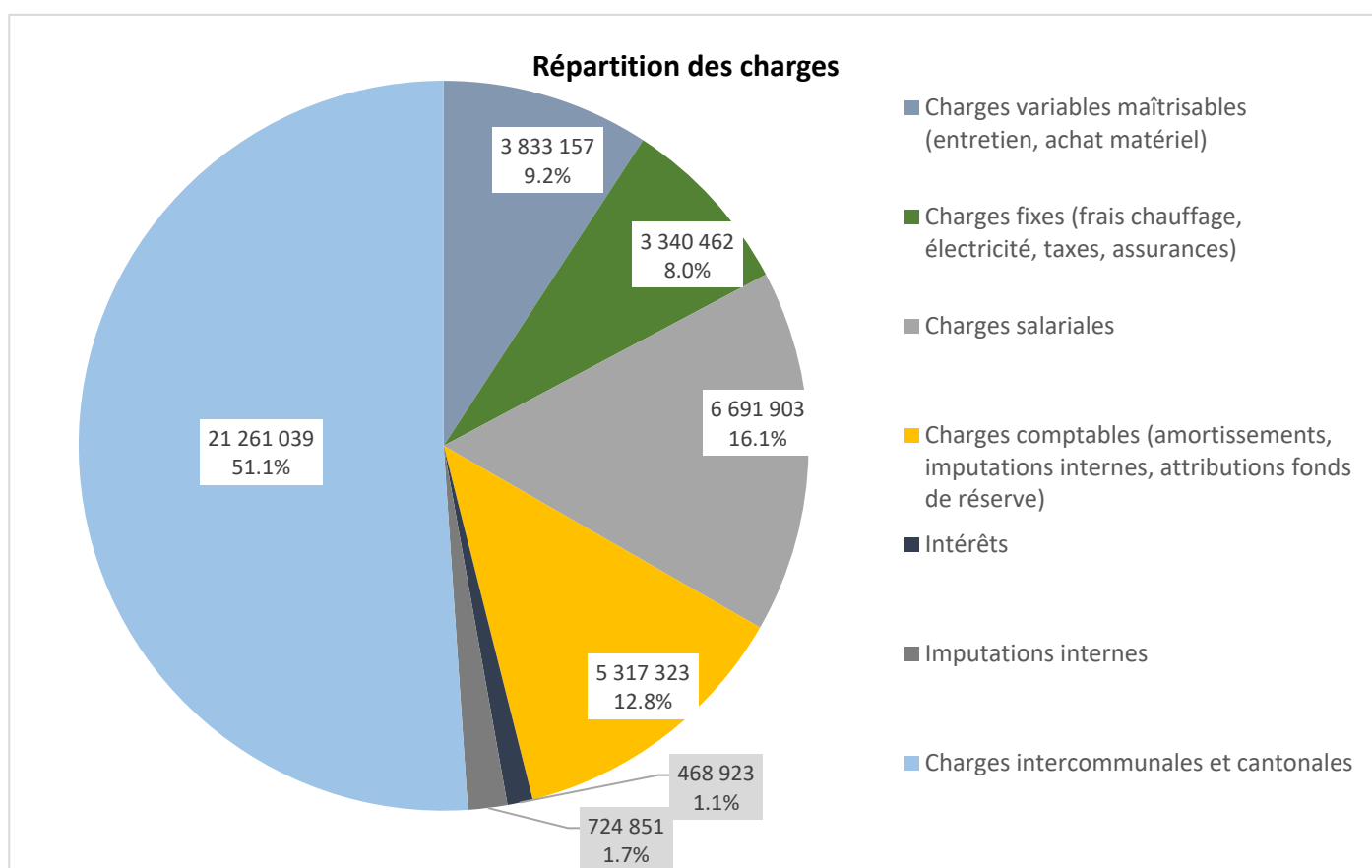
9.5. Evolution des charges par nature sur les dix dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	6'224'906	6'082'665	6'204'312	6'197'469	6'553'475	6'428'088	6'436'303	6'494'239	6'499'497	6'691'903
Biens, services, marchandises	6'257'388	6'318'986	6'179'482	6'646'262	6'745'245	6'660'223	6'119'878	6'083'843	5'969'027	6'156'293
Intérêts passifs	1'052'055	979'990	932'893	837'898	662'446	587'797	515'357	483'628	495'274	468'924
Amortissements	2'218'547	3'831'304	2'316'898	3'986'489	2'492'345	2'489'026	2'719'983	2'684'319	2'887'748	4'716'867
Remboursement à des collectivités	15'023'866	15'922'102	17'987'360	15'696'695	17'807'477	17'494'047	16'779'397	19'667'396	19'333'914	19'396'140
Aides et subventions	1'215'620	1'284'555	1'245'345	1'696'601	1'983'144	2'304'907	2'436'097	2'558'876	2'856'671	2'882'225
Attributions aux fonds	326'226	343'635	246'238	879'319	314'020	380'675	251'245	608'318	1'585'051	600'455
Imputations internes	568'249	499'782	443'740	1'511'261	1'408'703	1'387'455	1'440'619	740'858	753'636	724'851
Charges totales	32'886'857	35'263'019	35'556'268	37'451'994	37'966'855	37'732'218	36'698'879	39'321'477	40'380'818	41'637'658
Charges de fonctionnement	29'773'835	30'588'298	32'549'392	31'074'925	33'751'787	33'475'062	32'287'032	35'287'982	35'154'383	35'595'485



9.5.1. Répartition des charges en fonction de la maîtrise de la gestion par la Municipalité

Répartition des charges	Charges variables maîtrisables (entretien, achat matériel)	Charges fixes (frais chauffage, électricité, taxes, assurances)	Charges salariales	Charges comptables (amortissements, imputations internes, attributions fonds de réserve)	Intérêts	Imputations internes	Charges intercommunales et cantonales
	3'833'157	3'340'462	6'691'903	5'317'323	468'923	724'851	21'261'039



9.5.2. Analyse des charges par nature

Charges autorités et personnel (30) (+2.86%)

Autorité et commissions (+7.57 %) indemnité de départ pour les membres de la municipalité en fonction du nombre d'années de service et paiement de vacations supplémentaires en relation avec les nombreuses séances et heures consacrées à la préparation de la fusion Blonay – Saint-Légier.

Charges du personnel administratif et d'exploitation (+ 3.50%) augmentation de 3.50 % en raison des frais d'exploitation plus élevés de la Maison Picson pour la mise en place de mesures sanitaires de protection contre la Covid19, de l'engagement de personnel aux services de l'urbanisme et de la maison Picson en raison d'arrêts maladie prolongés de collaborateurs (cas annoncé à notre assurance indemnités journalières), ainsi que de paiements d'heures supplémentaires en fin d'année en relation avec les nombreuses séances et heures consacrées à la préparation de la fusion Blonay – Saint-Légier.

Biens, services et marchandises (31) (-8.03%).

Charges par nature 310 (+1.79%)

Concerne les imprimés et les fournitures de bureau plus importants en relation avec la préparation de la fusion.

Charges par nature 311 (-1.18%)

Cette diminution concerne essentiellement l'achat et le remplacement de matériel informatique et les achats de mobiliers de machines et d'outillages qui ont été reporté afin de tenir compte des nouvelles conditions d'exploitations à disposition dès le 1^{er} janvier 2022.

Charges par nature 312 (-8.47%)

La diminution des charges concerne essentiellement les achats d'eau et la consommation d'énergie électrique des bâtiments (-CHF -62'085.-).

Charges par nature 313 (-18.57%)

Les achats de matières premières et fournitures sont inférieurs aux prévisions budgétaires (-CHF 27' 624.-). D'autre part, les achats et les fournitures pour les véhicules ont été reportés (-CHF 16'701.-).

Charges par nature 314 (-11.32%)

L'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux enregistre une baisse de (-CHF 64'560.-). En raison des conditions météorologiques, les achats de sel et le déneigement des routes ont été plus importants que ces années dernières (+56'493.-). Le budget de l'éclairage public a été surévalué (-CHF 40'745.-). Le remplacement des pompes au réservoir de Tercier de même que le remplacement des filtres UV du Pisse-Rosset ont été reportés. Il y a eu moins de réparation de fuites sur le réseau (-CHF 152'878.-). L'entretien et le curage des dépotoirs augmentent de (+CHF 19'356.-), ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention (voir compte 470.4651).

Charges par nature 315 (+17.95%)

Cette augmentation concerne essentiellement l'entretien et le remplacement des modems des horodateurs ainsi que les réparations des véhicules du service de voirie (+CHF 59'845.-).

Charges par nature 316 (+1.35%)

Participation communale aux frais des locaux scolaires plus élevée. Répartition calculée en en fonction du nombre d'élèves (CHF 33'204.-).

Charges par nature 317 (-50.53%)

De nombreuses manifestations communales ainsi que des animations du centre socio-culturel de La Maison Picson ont été supprimées en raison de la situation sanitaire (-CHF 74'637.-).

Charges par nature 318 (-13.18%)

La diminution concerne les diverses extensions des réseaux de l'eau potable, des eaux claires et des eaux usées (-CHF 51'180.-), des honoraires, frais d'expertises et honoraires de la police des constructions (-CHF 111'657.-), ainsi que des frais des émoluments pour la perception des impôts (-CHF 25'898.-).

Charges par nature 319 (-8.50%)

Cette diminution concerne les cotisations et soutiens aux manifestations sportives et culturelles annulées en raison de la situation sanitaire (-CHF 38'116.-).

Intérêts passifs 321 et 322 (-3.20%)

Les rentrées financières durant l'année nous ont permis de ne pas procéder à la souscription d'un nouvel emprunt. La trésorerie était suffisante pour financer les investissements de l'année en cours.

Amortissements 330 et 331 (+67.55%)

L'augmentation provient des amortissements supplémentaires pour le préavis n° 12/2013 « forage horizontal de la Haute Veveyse » (+CHF 33'357.-), de l'amortissement des dépenses du préavis 14/2020 « crédit d'étude pour les travaux d'assainissement du collège de Cojonnex et de la maison Picson » selon décision du Conseil communal (+CHF 86'141.-), de l'amortissement du préavis 07/2021 « réalisation de la seconde phase du projet Enjoy Les Pléiades » selon décision du Conseil communal (+CHF 12'785.-) de l'amortissement du découvert (+CHF 1'459'746.-) et des défalcons de l'Administration cantonale des impôts, (pertes sur les débiteurs fiscaux) (+CHF 309'682.-).

Remboursements, participations et subventions à des collectivités (-2.00%).**Charges par nature 351 (-0.39%)**

Principalement liées à la diminution de la participation communale à la réforme policière (-CHF 22'901.-) et à la diminution de la part à des charges cantonales de trafic (-CHF 22'007.-).

Charges par nature 352 (-3.38%)

Diminution de l'alimentation au fonds de péréquation horizontale (-CHF 171'359.-), diminution de la participation communale aux frais du Groupement scolaire de Blonay–St-Légier (-CHF 112'927.-) à la participation communale à Police Riviera (-CHF 40'258.-). De plus, il n'y a pas eu de frais relatifs au traitement du papier et des cartons en raison de l'évolution favorable du marché (nous sommes rétribués plutôt que taxés).

Aides et subventions (-5.90%)**Charges par nature 365 (-5.90%)**

Concerne une diminution de la participation communale d'aides aux institutions diverses « Réseau de l'enfance Blonay / St-Légier-La Chiésaz (REBSL) », de la participation communale à l'ARAS Riviera (Association Régionale de l'Action Sociale) (-CHF 46'292.-). La participation communale au déficit des lignes VMCV 207 et 208 a diminué (-CHF 111'639.-).

Charges par nature 366 (-19.21%)

Découle principalement de la diminution des demandes d'abonnements pour l'entrée à la piscine de la Maladaire (-CHF 10'860.-).

Attributions aux fonds de réserve (+49.40%)**Charges par nature 380 (+49.40%)**

Attributions aux fonds affectés au service de distribution de l'eau potable (+CHF 147'323.-) et de l'attribution à un fonds suite à une succession.

Imputations internes (390) -1.98%

Pas de commentaires particuliers.

10. Résultat effectif réel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat selon rapport de gestion	2'347'895	1'857'180	-396'803	490'358	-907'065	-244'409	-252'254	-751'569	-458'747	0
+ Amortissements supplémentaires	0	0	0	190'400	0	0	0	0	0	441'966
+ Amortissements ex résultat	0	1'508'556	0	1'088'541	0	0	0	0	0	1'459'746
+ Provision pour débiteurs douteux	15'000	15'000	15'000	15'000	5'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
+ Attribution aux réserves	326'225	343'635	276'238	879'319	314'020	380'675	251'245	608'319	1'585'051	600'455
./. Prélèvement de réserves	-314'684	-183'125	-523'934	-333'200	-453'398	-764'100	-359'897	-302'900	-171'840	83'983
	2'374'436	3'541'246	-629'499	2'330'418	-1'041'443	-612'834	-345'906	-431'151	969'464	2'601'150

Le résultat effectif de l'exercice, c'est-à-dire le résultat découlant du bouclage des comptes, auquel sont ajoutés/déduits les amortissements supplémentaires et complémentaires, les allocations et les prélèvements aux fonds de réserve, se solde par un bénéfice de CHF 2'601'150.- (bénéfice de 0.9 Mio en 2020).

Bilan

Le poste « **compte courant et débiteur** » inclut les impôts dus par les contribuables à l'Administration cantonale des impôts (CHF 9'343'177.-) pour les personnes physiques et les personnes morales. Le solde dû par les débiteurs découlant de la facturation effectuée par la commune représente la somme de CHF 1'545'469.- (1.8 Mio en 2020). Les investissements du patrimoine financier et du patrimoine administratif, ainsi que les amortissements y relatifs, sont présentés en détail dans la partie D. Le solde à amortir s'élève à CHF 31,5 Mio pour le patrimoine administratif et à CHF 3.7 Mio pour le patrimoine financier.

Le poste « **autres dépenses à amortir** » comprend les pré-études engagées par la Municipalité devant faire l'objet d'un préavis.

Les postes les plus importants concernent le PA de la zone artisanale de la Forestallaz (CHF 154'740.-), la rénovation des bâtiments scolaires de Bahyse I-II-III (CHF 52'108.-), l'aménagement du rebroussement des bus scolaires à Cojonnex (CHF 72'091.-), la rénovation du captage des Tenasses (CHF 34'750.-), la révision des PA communaux (CHF 36'229.-), la création d'un trottoir à la route de Châtel-St-Denis (CHF 41'043.-), la réfection de la route de Tercier (CHF 49'079.-) et la réfection des réseaux des eaux claires et des eaux usées à la route des Monts (CHF 29'932.-).

Le détail du compte « **fonds de réserve** » se trouve dans la partie D de ce rapport. Les attributions ont été effectuées conformément au budget.

11. Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

VEVEY

 Entreprise certifiée EXPERTSuisse

AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 30
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la
commune de Blonay – Saint-Légier

Blonay

Vevey, le 28 juin 2022

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2021 de la commune de Blonay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Blonay, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la municipalité de la commune de Blonay – Saint-Légier

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictées par la Direction des Affaires Institutionnelles et des Communes / DGAIC ex-DIS et à la recommandation d'audit suisse 60 «Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictées par la Direction des Affaires Institutionnelles et des Communes / DGAIC ex-DIS et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de la commune de Blonay pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA


Jean-Christophe Gross


Aldo Palmieri
Réviseur responsable

12. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier

- vu le préavis municipal n° 21-2022, le rapport de gestion et les comptes de la Commune de Blonay et de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – St-Légier-La Chiésaz pour l'année 2021,
- vu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver, tels que présentés, les comptes de la Commune de Blonay et ceux de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – St-Légier-La Chiésaz ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2021.

Adopté en séance de Municipalité le 30 juin 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Muni/JMG